

# 2023

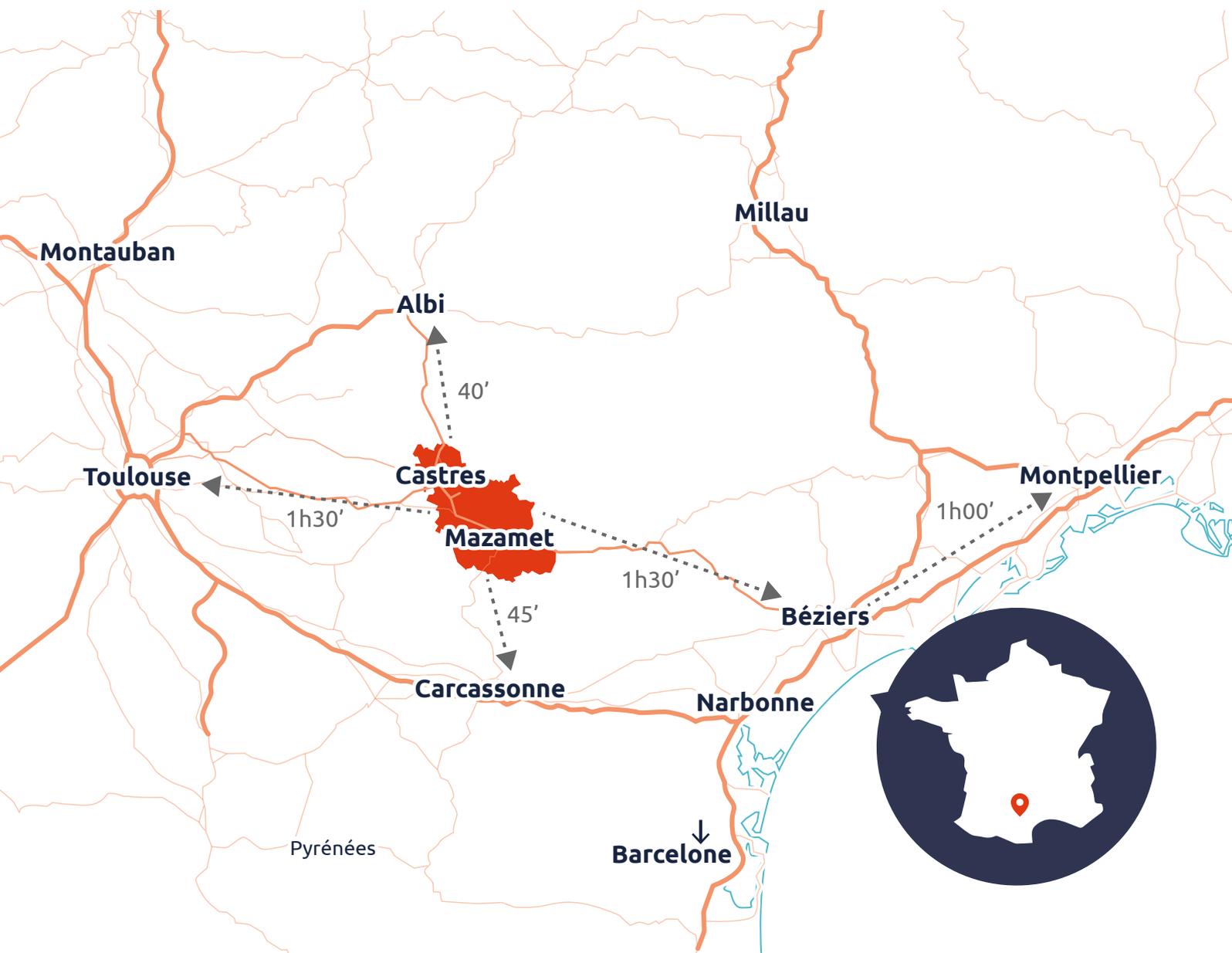
COMPÉTENCES  
RESSOURCES  
ACTIONS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



agglomération  
Castres-Mazamet

[www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)



Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

40 avenue de la Montagne Noire  
 Le Causse - CS 50007  
 81 115 Castres Cedex  
 05 63 73 50 00  
[agglomeration@castres-mazamet.com](mailto:agglomeration@castres-mazamet.com) – [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)

Directeur de la publication : Pascal Bugis  
 Coordination et suivi de fabrication : Service communication  
 Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Philippe Grollier, Eric Fournier,  
 Lo Bolegason, Adobe Stock, DR.  
 ISSN : 3003-7018

---

# AVANT-PROPOS

Qualité des services à la population, développement des équipements et des infrastructures, soutien à l'emploi et aux acteurs économiques : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet agit de façon constante, tant dans la proximité que dans la prospective, pour que ce territoire, riche de ses 14 communes, maintienne et développe sa qualité de vie, son dynamisme et son attractivité.

L'année 2023 a été marquée par un programme d'action important et de nouvelles avancées, que l'on découvrira au fil de ce rapport d'activité.

Parmi les évolutions majeures, il faut noter la progression de l'enseignement supérieur, avec l'ouverture de nouvelles formations, les travaux considérables de modernisation des locaux de l'IUT, l'agrandissement de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, ou encore le lancement du Campus de l'Alternance de la CCI. L'objectif de former, d'ici quatre ans, 2 500 étudiants aux métiers de demain est en bonne voie.

Le renouvellement urbain est lui aussi en marche, avec de nouvelles phases de démolitions-réhabilitations dans le quartier de Laden - Petit Train. Toujours dans le domaine du logement, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre le permis de louer, dispositif de lutte contre l'habitat indigne.

À l'Archipel, le coup d'envoi a été donné pour les travaux de réhabilitation de la patinoire. Ce vaste chantier répond en premier lieu à des impératifs énergétiques, en mettant en œuvre des solutions économes de maintenance et d'exploitation. Il participe aussi à l'attractivité de Castres-Mazamet, rare bassin de vie en Occitanie à disposer d'un tel équipement.

Parallèlement, les fonds de concours de la Communauté d'agglomération sont venus soutenir des programmes d'aménagement portés par les communes : création d'un espace de loisirs, modernisation d'une salle communale, ouverture de liaisons douces... C'est par la proximité, souvent, que se décline la qualité de vie.

On ne peut conclure ce rapide tour d'horizon sans évoquer ce qui restera l'un des événements majeurs de l'année 2023 : le lancement des travaux de l'A69 entre Castres et Toulouse.

Longtemps attendue, l'ouverture de l'infrastructure autoroutière signera, en 2025, la fin d'une injustice territoriale manifeste.

Pascal Bugis  
Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

# SOMMAIRE

## 3 Avant-propos

5 Le territoire

6 Les élus

## LES COMPÉTENCES

10 Que fait la Communauté d'agglomération pour vous?

### Le développement économique

12 Les sites d'activité

14 Le soutien aux entreprises

16 Helloprojets

17 Le tourisme

18 L'aéroport de Castres-Mazamet

### L'aménagement et le développement durable

19 A69 : début des travaux

20 Le Schéma de Cohérence Territoriale

21 Le Plan Climat Air Énergie Territorial

### Les politiques contractuelles

22 Les contrats territoriaux

23 Les fonds de concours

### L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

24 Étudier à Castres-Mazamet

### L'eau et l'assainissement

27 L'eau et l'assainissement

### La politique de la ville et l'habitat

28 L'habitat

29 La politique de la ville

### La gestion des déchets

30 Des évolutions pour la collecte des déchets

31 Poursuivre la diminution des déchets

### Les transports collectifs

32 Le réseau Libellus

33 Les transports scolaires

### Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

34 Les équipements aquatiques et la patinoire

35 La base de loisirs des Montagnès

36 Le réseau des médiathèques

38 L'Espace Apollo

39 Lo Bolegason

40 Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn

## LES RESSOURCES

42 La communication

44 Les systèmes d'information

45 Les ressources humaines

## LES FINANCES

52 Les finances

62 Les réunions tenues en 2023

63 Le répertoire des sigles

# LE TERRITOIRE

Avec Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon pour pôles urbains principaux, la Communauté d'agglomération est le cœur économique d'un bassin d'emploi de 134 communes pour 166825 habitants. Celui-ci couvre le massif du Sidobre, les Monts de Lacaune et la Vallée du Thoré situés à l'est ainsi qu'une partie des plaines du Lauragais et de l'Agout à l'ouest et la Montagne Noire au sud.



**81 264**  
Habitants



**406** km<sup>2</sup>



**14**  
Communes



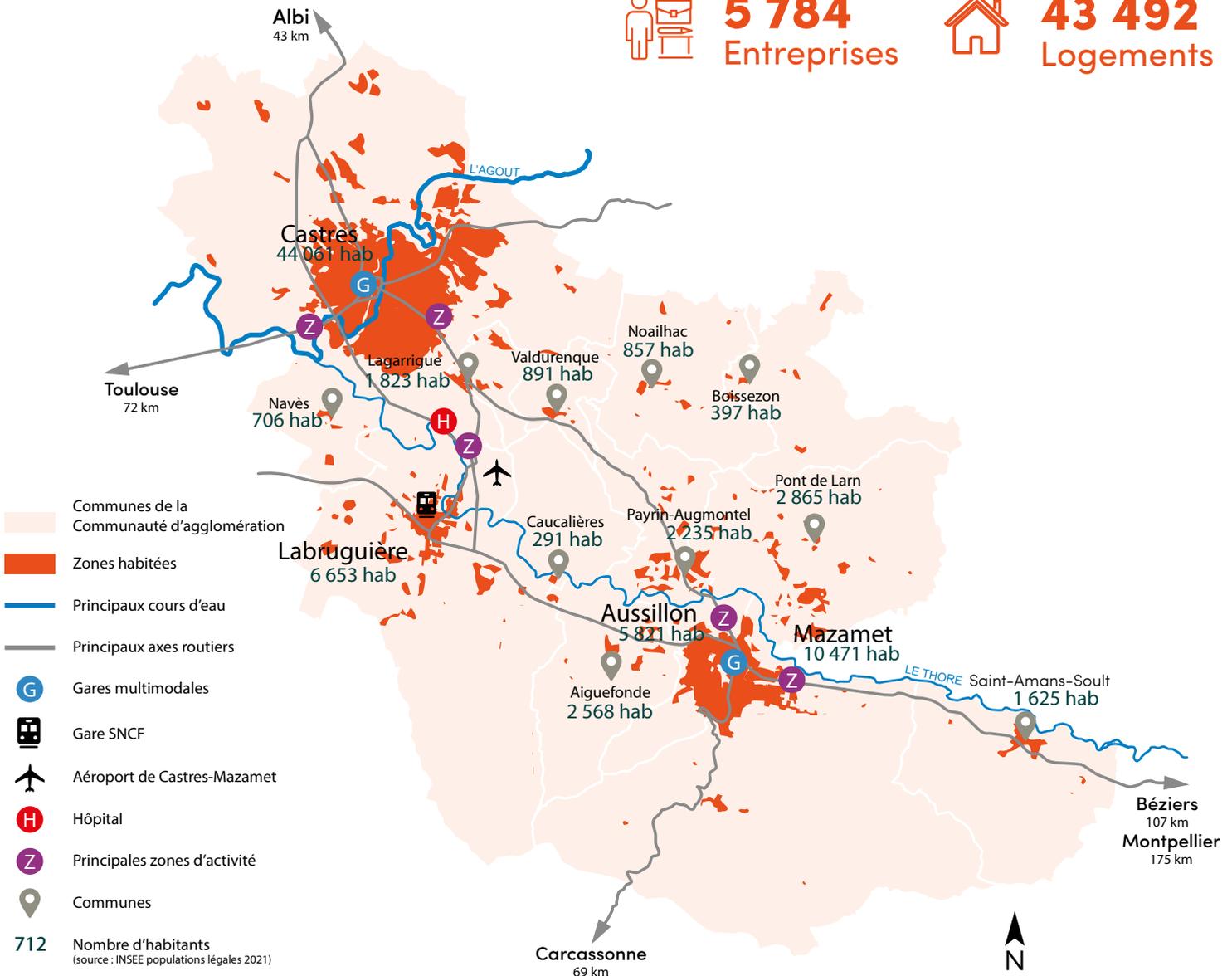
**1177** m  
**150** m



**5 784**  
Entreprises



**43 492**  
Logements



# LES ÉLUS

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est composé de 57 membres et de 6 suppléants.

Le Bureau communautaire est l'organe exécutif de l'agglomération.

Il définit les grandes orientations qui sont ensuite soumises au vote du Conseil, il est constitué de 24 membres:

le Président, 15 Vice-Présidents et 8 membres.



**Pascal BUGIS**  
Président  
Maire de Castres



**Olivier FABRE**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Mazamet



**Vincent GAREL**  
Vice-Président  
Maire d'Aiguafonde



**Fabrice CABRAL**  
Vice-Président  
Maire d'Aussillon



**David CUCULIÈRES**  
Vice-Président  
Maire de Labruguière



**Vincent COLOM**  
Vice-Président  
Maire de Lagarrigue



**Bernard ESCUDIER**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
d'Aussillon



**Isabelle JURY**  
Vice-Présidente  
Conseillère municipale  
de Castres



**Arnaud BOUSQUET**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Castres



**Catherine DURAND**  
Vice-Présidente  
Conseillère municipale  
de Castres



**Xavier BORIES**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Castres



**Didier PHILIPPOU**  
Vice-Président  
Adjoint au Maire  
de Labruguière



**Marie-José  
KERBORIOU-GUIRAUD**  
Vice-Présidente  
Conseillère municipale  
de Mazamet



**Michel MARTIN**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Mazamet



**Alain VAUTE**  
Vice-Président  
Adjoint au Maire  
de Payrin-Augmontel



**Bernard CABANES**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
du Pont de Larn



**Jacqueline CABROL**  
Membre du Bureau  
Maire de Boissezon



**Yohan ZIEGLER**  
Membre du Bureau  
Maire de Cauclières



**Pierre CALMELS**  
Membre du Bureau  
Maire de Navès



**Francis MATHIEU**  
Membre du Bureau  
Maire de Noailhac



**Alexis MOURET**  
Membre du Bureau  
Maire de Saint-Amans-Soult



**Jean-Louis BATTUT**  
Membre du Bureau  
Maire de Valdurenque



**Nathalie de VILLENEUVE**  
Membre du Bureau  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Éric VIEL**  
Membre du Bureau  
Conseiller municipal  
de Castres



**Marie-Françoise BLANC**  
Conseillère communautaire  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
d'Aiguefonde



**Cécile LAHARIE**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire d'Aussillon



**Marylis RAYNAUD**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
d'Aussillon



**Hervé PARDO CASADO**  
Conseiller communautaire  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Castres



**Jean-François FALGAYRETTES**  
Conseiller communautaire  
Adjoint au Maire  
de Castres



**Catherine FARRENG**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Jean-Philippe AUDOUY**  
Conseiller communautaire  
Adjoint au Maire  
de Castres



**Julie CAPO ORTÉGA**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Christel AIZES**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Xavier AZAIS**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Geneviève AMEN**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Alain WHITE**  
Conseiller communautaire  
Adjoint au Maire  
de Castres



**Nathalie DE SAN NICOLAS**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire de Castres



**Patrice BUFFET**  
Conseiller communautaire  
Adjoint au Maire  
de Castres



**Geneviève VICENTE**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Michel SABLAYROLLES**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Jean-François CLAMOUR**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Baya ALGAY**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Guillaume ARCÈSE**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Caroline VIALA**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**André MARTINEZ**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Martine DASTE-MORON**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Corinne VALLES**  
Conseillère communautaire  
1<sup>er</sup> adjointe au Maire  
de Labruguière



**Jean-François GARCIA**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Labruguière



**Martine PIOVESAN**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Lagarrigue



**Laurent MONNIER**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Mazamet



**Séverine ARMERO**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Mazamet



**Josiane ESTRABAUD**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Mazamet



**Benoît PUECH**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Mazamet



**Odile CABROL**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire de  
Payrin-Augmontel



**Florence ESTRABAUD**  
Conseillère communautaire  
1<sup>er</sup> adjointe au Maire  
du Pont de Larn



**Benoît MILHET**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Boissezon



**Antoine DUARTE**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Caucalières



**Gilles SICARD**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Navès



**Christiane MADAULE**  
Conseillère communautaire  
suppléante  
1<sup>er</sup> adjointe au Maire  
de Noailhac

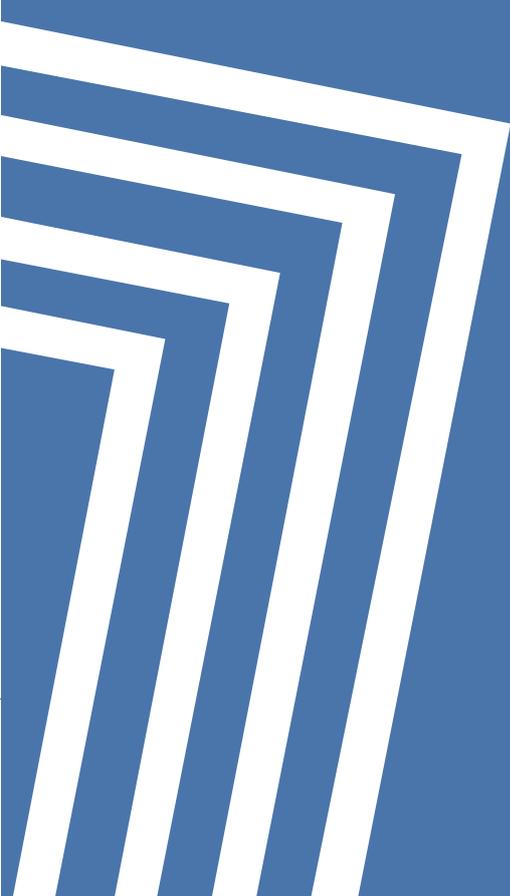


**Françoise CANOVAS**  
Conseillère communautaire  
suppléante  
Adjointe au Maire de  
Saint-Amans-Soult



**Jean-Paul LAVAGNE**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Valdurenque

# LES COMPÉTENCES



# QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR VOUS ?



## Habitat et Politique de la ville

Met en place le Programme Local de l'Habitat qui permet d'améliorer le parc privé ancien, d'organiser le développement urbain et de disposer d'une offre locative sociale de qualité. Porte le Contrat de Ville pour la cohésion sociale et des opérations de rénovation urbaine pour les quartiers prioritaires.



## Développement économique et tourisme

Aide à la création et au développement des activités économiques. Aide à l'immobilier d'entreprises. Crée, aménage, entretient et gère les sites d'activité. Assure la promotion du tourisme via l'Office de tourisme intercommunal.

## Transports et mobilité

Exploite le réseau de bus Libellus, et propose un service gratuit de lignes urbaines, de transport à la demande pour les communes rurales et de transport pour les personnes à mobilité réduite. Investit dans des véhicules électriques et construit des pôles d'échanges multimodaux. Organise les transports scolaires. Favorise les mobilités actives et développe le réseau de pistes cyclables.





## Enseignement supérieur, recherche et innovation

Développe les formations supérieures, réalise et cofinance les constructions et équipements universitaires, assure la promotion du site, facilite la vie des étudiants... au travers du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur du sud du Tarn.

## Équipements culturels et sportifs

Construit, aménage, entretient et gère les équipements d'intérêt communautaire comme l'Archipel, le Centre aquatique de Mazamet, les médiathèques, les aires sportives de Lapeyrouse, l'Espace Apollo.



## Aménagement de l'espace communautaire

Organise la planification des actions d'urbanisme au travers du Schéma de cohérence territoriale d'Autan et de Cocagne.

## Environnement et cadre de vie

Participe à la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et soutient les actions de maîtrise de la demande d'énergie.

## Cours d'eau

Gère les milieux aquatiques pour protéger la biodiversité et prévenir les inondations.

## Eau et assainissement

Confie à des délégataires la production et la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées.

## Déchets

Collecte les déchets ménagers et recyclables, sensibilise au tri et au compostage.



Au titre de sa compétence développement économique, la Communauté d'agglomération maintient en 2023 ses efforts en termes d'implantation d'entreprises.

# LES SITES D'ACTIVITÉS

## LES ACTIONS 2023

Parmi les solutions d'ancrage territorial, l'hôtel et pépinière d'entreprises L'Arobase sur le Causse joue un rôle crucial dans l'accueil, l'accompagnement des jeunes entreprises et des start-ups. Cette infrastructure adaptée propose, en lien avec Castres-Mazamet Technopole, des services de soutien et un environnement propice à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la croissance.

Pour favoriser l'environnement dynamique et innovant, la Communauté s'appuie par ailleurs sur son offre foncière dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Les ZAE sont des moteurs essentiels du développement économique local, offrant des espaces dédiés à l'implantation d'entreprises et à la création d'emplois. À ce titre, la

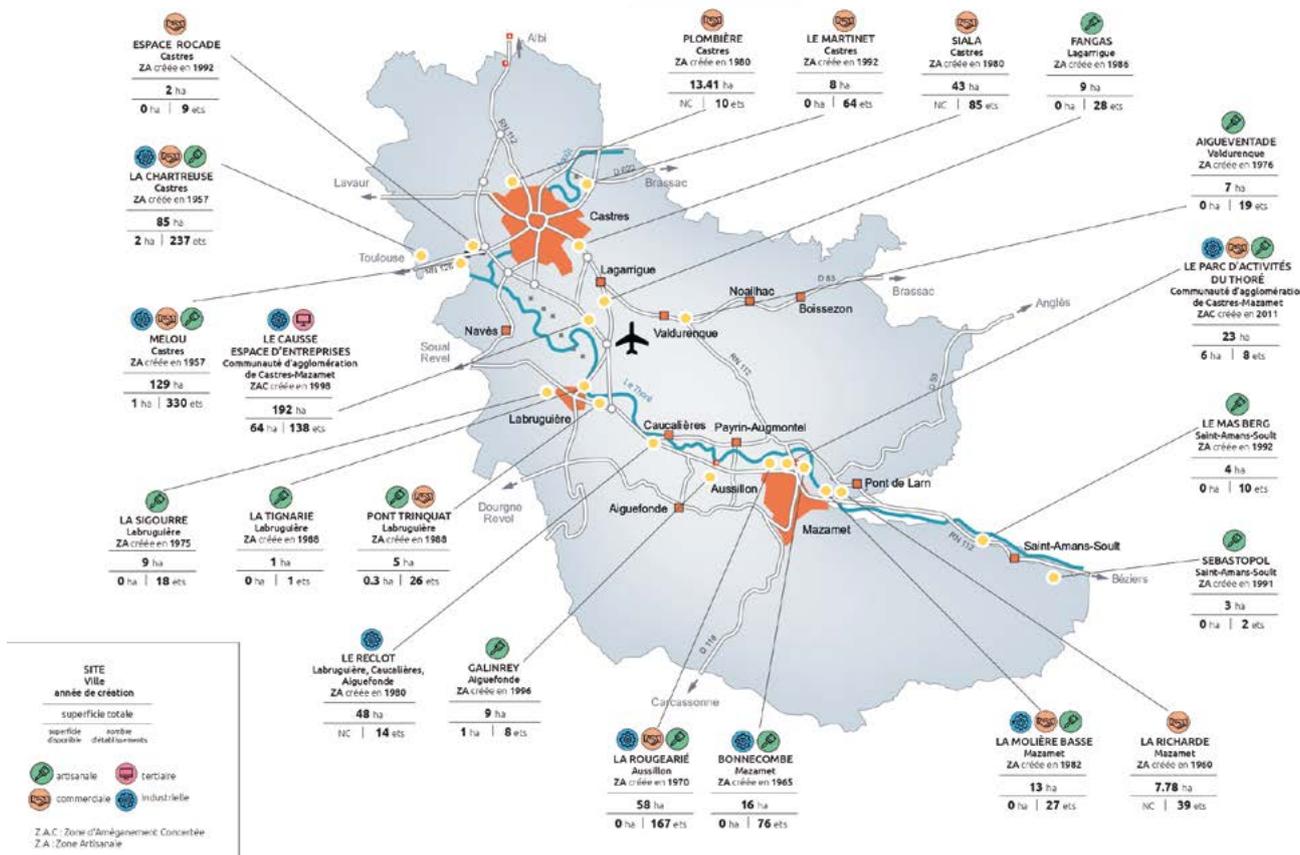
Communauté d'agglomération souhaite renforcer l'attractivité de ces zones et soutenir les entreprises pour favoriser une croissance durable.

Malgré les succès, certains défis persistent, comme le besoin de concilier réindustrialisation et consommation du foncier maîtrisée, cela entraîne une réflexion sur l'évolution du modèle d'aménagement économique existant et sur l'implantation de nouveaux projets économiques.

## LES ACTIONS EN COURS

Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui s'inscrit dans la trajectoire du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

## LES SITES D'ACTIVITÉS SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET





## LA COMMERCIALISATION DU FONCIER

La Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de certains sites d'accueil d'entreprises et commercialise son offre avec des efforts significatifs pour valoriser ses solutions immobilières. Sont concernés différents parcs d'activité : ZAC du Causse, ZAC du Thoré, ZA Aigueventade et ZA Galinrey. Sur l'année 2023, sept opérations de vente de terrains ont été concrétisées pour des projets d'investissement immobilier à vocation industrielle/tertiaire/artisanale.



a réalisé, avec l'appui de la Banque des Territoires et son outil @zae, l'inventaire de ses zones d'activités économiques (ZAE). Cette démarche a permis d'obtenir un état des lieux détaillé de l'occupation des zones d'activités, avec une connaissance plus fine des zones concernées et de leur taux d'occupation. Pour cela, une enquête sera lancée en ligne du 17 juin 2024 au 17 juillet 2024. Elle s'adresse à tous les propriétaires et occupants d'un bien/terrain situé sur l'une des ZAE du territoire.

L'ambition de Castres-Mazamet est d'être en capacité de mobiliser du foncier industriel adapté aux besoins des entreprises et notamment des industriels. À ce titre, la Communauté d'agglomération a candidaté à l'appel à projets "sites industriels clés en main" pour la ZAC du Causse.

# 143

nouveaux contacts

# 30

projets pré-qualifiés  
avec rendez-vous

# 33

entreprises hébergées

# 29

entreprises accompagnées

# 7

entreprises subventionnées



Dans un environnement en constante évolution, l'année 2023 a permis à la Communauté d'agglomération de réaffirmer sa participation au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

# LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

## LES ACTIONS 2023

- Au titre de sa compétence développement économique, la mission de soutien aux entreprises est essentielle.
- L'objectif principal en 2023 était d'anticiper sur les enjeux futurs avec l'avancement des travaux de l'A69 et de continuer à accompagner les entreprises pour relever des défis significatifs.
- Le soutien aux entreprises a été diversifié et orienté vers de nouvelles trajectoires. En effet, durant l'année 2023, en plus des actions classiques de soutien aux entreprises, de nouveaux leviers du développement économique ont été activés. Ainsi, le soutien à l'innovation a été orienté vers la transition écologique. De plus, la Communauté



Réunion de réflexion autour des enjeux de l'A69.

## LA DYNAMIQUE TERRITOIRE D'INDUSTRIE

La Communauté d'agglomération s'appuie sur le programme Territoire d'industrie, qui représente une opportunité et un levier pour de nouvelles actions visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires industriels.

À l'issue de l'Assemblée des Territoires d'Industrie qui s'est déroulée les 9 et 10 novembre 2023 à Chalon-sur-Saône, la labélisation du Territoire d'industrie Castres Revel Castelnaudary a été renouvelée pour la phase II du programme.

Les quatre axes prioritaires de ce programme sont :

- l'accélération de la transition énergétique industrielle,
- l'innovation,
- le développement des compétences,
- le foncier adapté aux activités industrielles.

Dans le cadre du lancement de cette phase II, la Communauté d'agglomération a participé avec d'autres partenaires à deux événements majeurs :

- la rencontre de coordination départementale, le 28 novembre 2023,
- le comité de pilotage élargi, le 16 février 2024.

d'agglomération participe à la mise en œuvre de stratégies transversales et multi-partenariales (Territoire d'industrie, A69, SCoT).

### Un soutien à l'innovation autour de la transition écologique

La Communauté d'agglomération soutient l'innovation au travers de l'association Castres-Mazamet Technopole.

En septembre 2023, la Technopole a ouvert le nouvel incubateur local, la Luciole, orienté vers la transition écologique pour une industrie plus durable et plus responsable.

Le programme de cet incubateur vise à faire émerger de nouvelles innovations avec un appel à candidatures lancé en septembre 2023. Le comité de sélection a retenu deux lauréats qui ont fait leur entrée en incubation début 2024 : Maillon Mobility (création de véhicule hybride) et La Bêle Equipe (lavage de la laine).

Outre l'accompagnement technopolitain pendant un an renouvelable, les deux projets vont bénéficier d'une mise en réseau avec l'écosystème et les partenaires experts du programme ainsi que d'une dotation de 7 500 € chacun. Ils sont accueillis au cœur des nouveaux locaux de l'incubateur au sein de l'hôtel et pépinière d'entreprises L'Arabase sur le Causse.



La Bêle Équipe (en haut) et Maillon mobility (en bas) lauréats de La Luciole.

Dispositif d'accueil et d'attractivité de l'agglomération de Castres-Mazamet, Helloprojets accompagne le développement des entreprises et facilite leurs actions de recrutement.



Porté par le service Communication, Helloprojets simplifie l'installation des nouveaux arrivants, proposant un accompagnement qui va jusqu'à la recherche d'emploi pour les conjoints des nouveaux collaborateurs.

Le dispositif Helloprojets est également engagé dans le partenariat avec les clubs sportifs, Castres Olympique et Sporting Club Mazamétain, ainsi que dans des actions avec France Travail et les acteurs de l'emploi et du recrutement.

### LES ACTIONS 2023

- Participation au salon du TAF à Albi.
- Appui au recrutement immersif de Benne SA.
- Campagne réseaux sociaux sur les "Métiers de l'usinage".
- Participation au Forum de l'immersion "Les rencontres de l'emploi" à Labruguière.

### MISE EN VISIBILITÉ SUR LE SITE INTERNET HELLOPROJETS.FR

Nouveaux arrivants : Marion, médecin à l'Hôpital du Pays d'Autan

Actualités : "Cosmèra, la mini-entreprise du Pôle Biotech de la Borde basse", "Coprover change d'échelle", "Tous ensemble vers l'emploi", Le CHIC renforce son attractivité

Offres d'emploi sur des recrutements en tension : Valterra, Jules Tournier, Athémis energie, Kooklin, E-Rekcah, Benne SA, King Tree, Waroude Automation, Groupe Sud Auto, Manufacture Regain, Arterris-Les Fermiers Occitans.

# HELLOPROJETS

## 18

dossiers accompagnés en 2023 (3 en 2022)

1 dossier = 1 nouvel arrivant ou 1 famille

## 10

emplois du conjoint

## 12

aides à la recherche de logement

## 30

entreprises aujourd'hui inscrites à la CVthèque Helloprojets, dédiée à l'emploi du conjoint

## 5

aides à la recherche d'établissement pour l'éducation des enfants.

Provenance des nouveaux arrivants accompagnés : Auvergne Rhône-Alpes, Centre Val de Loire, Occitanie (Colomiers), Algérie, Dom-Tom, Normandie, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, PACA, Eure-et-Loir

- Co-organisation du Job dating *Tous ensemble vers l'emploi* avec le Castres Olympique et Pôle emploi Castres et Aussillon-Mazamet. Retour positif à 6 mois sur le retour à l'emploi de 41 personnes sur les 60 présentes, échos positifs des entreprises participantes notamment en terme de visibilité et de dynamisme de l'évènement.
- Mise en œuvre d'actions pour favoriser le recrutement avec le CHIC de Castres-Mazamet.
- Accompagnement pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises : AR2i, 1903RS, Groupe SIAT.
- Forum *Services publics et mobilité* : participation à la visioconférence de présentation du dispositif *Oh my Lot !* dispositif d'attractivité du département du Lot.
- Participation aux Rencontres des intercommunalités Occitanie : Emploi/Formation/Insertion.
- Cérémonie remise des prix *Du Tarn aux Grandes écoles* et insertion d'un article sur l'accompagnement de l'association dans le guide de l'étudiant de la CACM 2023/2024.

### LES ACTIONS EN COURS

- Présentation d'Helloprojets aux 14 communes de l'agglomération et distribution du Guide *S'installer à Castres-Mazamet*.
- Consolidation du réseau des entreprises et des partenaires relais.
- Réflexions sur l'organisation d'un évènement Emploi sur l'agglomération avec France Travail Castres et Aussillon-Mazamet.

Portée par de nombreuses nouveautés, l'année 2023 a vu une montée en puissance de l'activité touristique.

### LES ACTIONS 2023

- Édition du nouveau magazine de territoire.
- Création de la nouvelle charte graphique.
- Mise en ligne du nouveau site internet.
- Traduction du site internet en anglais.
- 1<sup>er</sup> séminaire de tourisme d'affaires réalisé par l'Office de Tourisme.
- Retour du réceptif et des visites guidées au musée Goya.
- Carte interactive de la Montagne Noire en collaboration avec six autres offices de tourisme.
- Présence sur de nombreux salons (What a trip à Montpellier, Salon de la pêche à Clermont-Ferrand, E-santé à Castres, etc.).
- Location de matériel d'escalade pour la via ferrata.
- Mise en place de nombreuses animations tout au long de l'année et programme étoffé l'été.
- Personnalisation des offres pour des séjours week-end avec Tarn Attractivité.
- Mise en conformité RGPD de la structure.

### LES ACTIONS EN COURS

- Circuits découvertes en Montagne Noire avec intervention de blogueurs.
- Projet de développement d'une base de canoë sur l'Agout à Castres.
- Mise à niveau des sentiers de randonnées avec l'application départementale Geotrek.
- Développement d'actions RSE au sein de l'Office de Tourisme de Castres-Mazamet.
- Agrandissement des bureaux de Mazamet.
- Programme estival avec de nouvelles animations (sur les pas de Jaurès à Castres, visite guidée QCM...).
- Organisation du 1<sup>er</sup> forum des prestataires touristiques au Palais des Congrès de Mazamet.

### CHASSE AU TRÉSOR

Du 14 décembre 2022 au 9 août 2023, une animation d'envergure a été mise en place par l'office de tourisme sur les 14 communes de l'intercommunalité : une chasse au trésor avec plus de 40 énigmes à résoudre. La promotion et la communication a été renforcée avec des spots radios et de la publicité sur Youtube, en plus de la presse locale. Plus de 1 000 personnes ont participé pour tenter de gagner un vélo électrique d'une valeur de 2 100€.

# LE TOURISME



## 32 869

personnes soit + 13,5 % de fréquentation par rapport à 2022

## + 7 %

d'abonnés Facebook (15 500 abonnés)

## + 23%

d'abonnés Instagram (1 862 abonnés)

## + 16 %

de visiteurs sur le site internet (240 642 visiteurs)

## 1 139

personnes ont participé aux animations estivales organisées par l'office de tourisme (+12 %)

## 1 312

personnes ont loué des baudriers pour la via ferrata à l'Office de Tourisme de Mazamet

Face à des défis financiers importants, l'année 2023 a été marquée par des efforts continus pour maintenir et développer l'activité de l'aéroport de Castres-Mazamet.

# L'AÉROPORT DE CASTRES-MAZAMET

## LES ACTIONS 2023

En effet, la consultation lancée en vue du renouvellement de la compagnie aérienne exploitant la ligne commerciale régulière Castres-Mazamet/Paris Orly a permis de désigner la compagnie Chalair Aviation.

L'augmentation élevée des compensations financières demandées par la compagnie a obligé les co-financeurs à consentir des efforts financiers supplémentaires pour parvenir à un accord pour une exploitation durant trois ans.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 et jusqu'au 31 mai 2026, la compagnie aérienne Chalair Aviation exploite la ligne vers Paris-Orly sur la base de 22 vols hebdomadaires. Cela se traduit par deux allers-retours quotidiens en semaine et un aller-retour le dimanche, à bord d'un ATR-42 de 48 places.

Cette desserte est cruciale pour le développement régional et le soutien économique local. De plus, cet aéroport continue de jouer un rôle important pour l'armée, notamment pour le 8<sup>e</sup> Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine (RPIMa), renforçant ainsi sa position stratégique et son utilité au-delà des vols commerciaux.



## CHALAIR AVIATION

Cette compagnie propose divers services comme des lignes régulières en France, des voyages d'affaires, du transport de fret urgent, de la formation aéronautique. Sa flotte est composée d'une quinzaine d'appareils, notamment des biréacteurs.

Elle assure une quinzaine de destinations en France.

**1 181**  
vols

**334 977**  
passagers

**7 430**  
mouvements

## LES ACTIONS EN COURS

### Ligne Castres-Ajaccio

Une nouvelle destination estivale vers l'île de beauté a été mise en place au départ de Castres-Mazamet : direction Ajaccio (1h35 de temps de vol) tous les samedis du 22 juin au 21 septembre 2024.

Infrastructure stratégique pour le développement économique et l'attractivité du territoire, l'A69 entre Castres et Toulouse, est entrée dans la phase chantier. Ouverture prévue en 2025.

### LES ACTIONS 2023

En lien avec le SCoT, dans le cadre du Comité de Développement (CODEV) constitué autour de l'A69 et au titre de la démarche "Atelier des Territoires", la Communauté d'agglomération a été très impliquée et a participé à de nombreux ateliers thématiques.

Le 2 novembre 2023 s'est tenue à la CCI de Castres, la première réunion du comité de développement A69 sous la présidence du préfet du Tarn et du président du Conseil départemental en présence du maire de Castres, des parlementaires, des présidents des chambres consulaires, de maires et de présidents d'EPCI.

L'objectif de ces travaux est de restituer une feuille de route de développement territorial, tenant compte du traitement différencié des bassins de vie situés sur le tracé de l'autoroute, de l'ambition affichée de devenir un bassin industriel majeur en Occitanie, du pilotage de l'utilisation des sols pour répondre à l'objectif de consommation foncière maîtrisée.

La Communauté d'agglomération s'est appuyée sur ces outils de réflexion, de prospective et d'aménagement pour réaffirmer que le soutien structuré et proactif aux entreprises est essentiel.



Chantier de l'autoroute : construction du viaduc sur l'Agout.

# A69 : DÉBUT DES TRAVAUX

62  
km

24  
communes traversées

75 %  
des Sud Tarnais  
favorable à l'A69  
(Sondage Odoxa 18/03/2023)

200  
ouvrages d'art sur  
l'itinéraire

144 m  
pour le viaduc sur l'Agout, principal ouvrage d'art  
du tracé

### LES ACTIONS EN COURS

Pour renforcer l'attractivité en lien avec le dispositif d'accueil économique Helloprojets, la Communauté d'agglomération continue de jouer son rôle de proximité et souhaite conforter la place du pôle castro-mazamétain à l'échelle régionale.

Pour cela, elle envisage de renforcer la mise en avant en 2024 d'actions locales de soutien à l'emploi, à la formation, à l'alternance avec la co-organisation d'un forum de l'emploi notamment et en offrant la possibilité d'accueillir sur le territoire d'autres événements.

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion qui concerne à la fois l'urbanisme et le développement économique, l'objectif est d'aboutir à une planification favorable au développement des entreprises avec une offre renforcée d'accompagnement pour épauler les entreprises dans leurs projets de transition climatique et de ré-industrialisation.

Cette phase est cruciale avec le démarrage des travaux de cette infrastructure qui va transformer le paysage économique et offrir de nouvelles perspectives de croissance.

### DES ÉTAPES DÉCISIVES

- 9 février 2023 : avis favorable de la commission d'enquête publique environnementale. (Enquête publique du 28 novembre au 11 janvier).
- 2 mars 2023 : délivrance par l'État de l'autorisation environnementale.
- Juin 2023 : début des travaux du viaduc sur l'Agout à Castres.

L'arrivée de l'autoroute A69 et ses effets sur l'attractivité du territoire sont au cœur de l'élaboration du projet de territoire, tant au travers du SCoT que de l'atelier urbanisme du CODEV A69.

# LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

## LES ACTIONS 2023

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : la phase 1 consiste en la reprise du diagnostic avec l'approfondissement des études et l'adaptation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Le diagnostic et l'État initial de l'environnement (dont l'énergie) ont fait l'objet d'une mise à jour conséquente avec une présentation au Comité de pilotage ainsi qu'aux personnes publiques associées. Le PAS s'appuie sur une reprise du document débattu en 2021, revu, corrigé et complété par l'intégration des éléments nouveaux apportés par "L'Atelier des Territoires". Le contenu du PAS et ses enjeux ont été présentés en COPIIL 2 et 3.
- Comité de développement (CODEV) A69 : participation active au CODEV avec un appui ingénierie assuré à toutes les étapes de préparation et de déroulement des sessions de l'atelier urbanisme.
- DAACL (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique) : finalisation et validation.
- SRADDET : approuvé en 2022, il fait l'objet de modifications nécessaires afin d'intégrer notamment la loi climat et résilience. Une phase de concertation a été engagée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. La concertation a été relancée au second semestre après la promulgation de la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

## LES ACTIONS EN COURS

- Restitutions du CODEV A69 et de "L'Atelier des Territoires" fin janvier.
- Approfondissement du PAS (tenu notamment de trois ateliers et de plusieurs COPIIL) et formalisation du DOO, 1<sup>er</sup> semestre.
- Débat du PAS et séminaire des élus avant l'été.
- Mise en forme et arrêt du SCoT à l'automne. Phase de consultation fin 2024.



## COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT A69 (CODEV) ET ATELIER URBANISME

Coprésidé par le préfet du Tarn et le président du Département, l'objectif du CODEV est de dessiner un projet pour le territoire dans le contexte de son attractivité renouvelée par l'A69. Le travail est organisé en cinq ateliers thématiques dont un atelier urbanisme sous pilotage du SCoT du fait de sa transversalité. L'atelier urbanisme a bénéficié du dispositif "L'Atelier des Territoires" porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, avec l'assistance de la DDT du Tarn. Les travaux ont été conduits par le groupement d'études Alphaville et ont mobilisé de nombreux élus, techniciens, ainsi que de nombreux acteurs du territoire au travers d'entretiens, de trois ateliers participatifs et d'une session de restitution.

## ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Conséquences de la promulgation de la loi le 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN :

- forfait national de 12 500 ha pour la période 2021-2031, dont 10 000 ha « mutualisés » entre les régions couvertes par un SRADDET pour les projets d'intérêt national ou européen majeurs
- garantie universelle de 1 ha
- entrée en vigueur du SRADDET avant le 22 novembre 2024 (+ 9 mois)
- entrée en vigueur du SCoT avant le 22 février 2027 (+ 6 mois)
- entrée en vigueur des PLU et cartes communales avant le 22 février 2028 (+ 6 mois)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet transversal et structurant pour la Communauté d'agglomération. Il intègre tous les domaines (transports, habitat, énergie, alimentation, qualité de l'air...) pour définir la stratégie de développement durable.

# LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

## LES ACTIONS 2023

- Volet mobilité : l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) se poursuit afin de mettre en œuvre une politique de mobilité adaptée au territoire pour réduire l'usage de la voiture et répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique. Le Comité des Partenaires de la Mobilité a été constitué et la mise en œuvre du Plan Vélo se poursuit dans les territoires avec la création d'itinéraires sécurisés et continus.
- Volet alimentation : le prestataire a été sélectionné afin de réaliser le diagnostic stratégique du Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- Volet des énergies renouvelables : une réunion sur les zones d'accélération à destination des communes a été organisée en présence de la Direction Départementale du Tarn (DDT) et du SDET afin d'expliquer les enjeux et les objectifs.
- Volet transversal : l'action a été initiée avec les partenaires sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).



Atelier du PDMS.

## LES ACTIONS EN COURS

- Adoption du Plan Climat et mise en œuvre opérationnelle de ses actions.
- Lancement de l'élaboration du diagnostic stratégique du Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- Organisation de l'Atelier Mobilité afin de travailler avec les partenaires sur les actions du territoire.



## PCAET : DE LA CONSULTATION À L'ADOPTION

Le projet du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération, dont le programme d'actions défini sur 6 ans, doit permettre des économies d'énergie et la réduction efficace des émissions de gaz à effet de serre. La consultation du public sur ce projet a eu lieu du 16 mars au 16 avril puis il a été soumis au Préfet de Région et à la Présidente de Région. Les avis ont été rendus en décembre et permettront ainsi au Plan Climat d'être adopté définitivement en 2024.

**3**  
programmes en cours  
(PLPDMA, Plan Vélo, PDMS)

**2**  
nouvelles actions lancées (RSE, ENR)

**1**  
action en préparation (PAT)

Action Cœur de Ville, Comité de réussite pour la transition écologique, Comité participatif... les contrats territoriaux viennent en soutien au développement du territoire.

# LES CONTRATS TERRITORIAUX

## LES ACTIONS 2023

- Prolongation du programme Action Cœur de Ville.
- Désormais dénommé *Contrat de Réussite pour la Transition Écologique*, le CRTE doit devenir l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de la planification écologique à l'échelle intercommunale. Ce cadre stratégique du projet de territoire a donc amorcé sa transformation sur un territoire en action depuis de nombreuses années - dans ce domaine (Plan Climat Énergie Territorial (PCET) - Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) - Appels à projets Mobilité actives - PCAET en cours de validation...).
- Un Comité Participatif Citoyen Local, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, a été créé. Il constitue l'une des trois instances de gouvernance mobilisées pour participer à la mise en œuvre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028. Ses membres sont tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

## LES ACTIONS EN COURS

La reconduction des contrats Bourgs-Centres Occitanie pour la période 2022-2028 est en cours grâce au renouvellement des contrats d'Aussillon, Labruguière et Mazamet par voie d'avenant et à la nouvelle candidature d'Aiguefonde. Feuilles de route communes à tous les partenaires, ces contrats ont pour principaux objectifs d'accroître l'attractivité des bourgs et petites villes rurales, de renforcer leurs fonctions de centralité et de soutenir leur développement économique.

### PROLONGATION DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE (ACV)

La phase 2023-2026 du Programme ACV poursuit le soutien au développement et à l'attractivité des villes moyennes en les accompagnant notamment pour conduire des actions d'adaptation au changement climatique. L'avenant de projet ACV2 signé en décembre 2023 formalise ainsi le cadre pour le déploiement du programme ACV pour les villes de Castres et de Mazamet pour la période 2023-2026.



## PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2023 DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (9 OPÉRATIONS) :

Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant de l'opération en € HT	Aides publiques sollicitées
<b>AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS</b>			
Installation d'une pelouse hybride Stade Pierre Fabre	Castres	2 000 000 €	1 600 000 €
Réfection du clocher de l'église Saint-Jean - Saint-Louis	Castres	489 983 €	186 995 €
Aménagement des extérieurs de l'Espace associatif mutualisé	Payrin-Augmontel	330 000 €	220 400 €
<b>AMÉNAGEMENTS CYCLABLES</b>			
Aménagement cyclable avenue F. Mitterrand	Castres	1 293 035 €	1 034 413 €
Aménagement cyclable sur le Causse	Communauté d'agglomération	1 000 000 €	800 000 €
Aménagement cyclable Tranche 3	Labruguière	1 751 355 €	1 401 084 €
<b>INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS CULTURELLES, TOURISTIQUES ET SPORTIVES</b>			
Réhabilitation de terrains de jeux de raquettes - Site de la Borde Basse	Castres	338 031 €	141 409 €
<b>CADRE DE VIE</b>			
Aménagement cyclable Tranche 3	Labruguière	1 751 355 €	1 401 084 €
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION</b>			
Implantation d'un campus par alternance	CCI du Tarn	5 735 289 €	3 873 000 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>13 490 724 €</b>	<b>9 699 726 €</b>

Les fonds de concours participent à la cohésion territoriale en accompagnant les projets des communes de l'agglomération.

En dehors du champ de ses compétences, la Communauté d'agglomération soutient les investissements de ses communes membres dans le cadre d'un dispositif général d'intervention, décliné en fiches thématiques et doté d'une enveloppe annuelle de 880 000 € complétée par un fonds annuel de 100 000 € réservé aux communes non urbaines. On notera qu'une aide supplémentaire est accordée aux communes de Boissezon et de Caucalières dans la limite de 60 000 € par commune et par mandature.



Espace associatif à Payrin-Augmontel.

### LES ACTIONS 2023

26 opérations ont bénéficié d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération :

#### AIGUEFONDE

- Réfection de la façade de l'Église Saint-Pierre de Fronze

#### AUSSILLON

- Accessibilité de la salle polyvalente de la Falgalarié
- Aménagement d'un espace de loisirs sportif et intergénérationnel
- Réhabilitation du chenil

#### BOISSEZON

- Menuiseries de bâtiments communaux
- Sécurisation et mise en conformité de l'installation électrique de l'église
- Travaux de voirie 2022

#### CASTRES

- Pelouse hybride du stade Pierre-Fabre
- Aménagement cyclable avenue François Mitterrand
- Restauration du clocher de l'église Saint-Jean - Saint-Louis
- Voie verte de liaison avec le collège Thomas Pesquet

# LES FONDS DE CONCOURS

## MONTANT DES FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS EN 2023

**27 482 €**  
Valorisation du patrimoine

**99 337 €**  
Cohésion territoriale

**67 265 €**  
Valorisation des espaces publics

**341 152 €**  
Pistes cyclables

**412 208 €**  
Contrat Territorial Occitanie 2018-2021

**947 4451 €**  
TOTAL

#### CAUCALIÈRES

- Travaux de défense extérieure contre l'incendie
- Réfection de la route du Lardicou - Tranche 2

#### LABRUGUIÈRE

- Création et aménagement de liaisons douces - Tranche 3 (connexion centre-ville / zones de Pont Trinquat – Le Causse)

#### LAGARRIGUE

- Travaux d'équipement de deux aires de jeux
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes

#### NAVÈS

- Travaux de voirie et point à temps

#### NOAILHAC

- Travaux de défense extérieure contre l'incendie
- Travaux de goudronnage 2022
- Aménagement d'une salle communale pour l'accueil de professionnels de santé

#### PAYRIN-AUGMONTEL

- Aménagement extérieur de l'espace associatif mutualisé

#### SAINT-AMANS-SOULT

- Aménagement du cimetière communal

#### VALDURENQUE

- Travaux divers de voirie
- Travaux divers sur des bâtiments communaux
- Travaux de performance énergétique de la salle des associations
- Remplacement du chauffage de la salle des fêtes

Le schéma local fixe les ambitions à l'horizon 2027 : préparer 2 500 étudiants aux métiers de demain, promouvoir la recherche et offrir aux étudiants les conditions de leur réussite et de leur épanouissement. Parallèlement, le campus poursuit sa croissance avec l'ouverture de nouvelles formations.

# ÉTUDIER À CASTRES- MAZAMET

## LES ACTIONS 2023

- L'élaboration du schéma local Ambitions Horizon 2027.
- L'opération d'adaptation-réhabilitation des locaux de l'IUT, programmée dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 à hauteur de 3 600 000 €, montant auquel s'est ajoutée en 2020 la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 400 000 €, a été engagée en 2019 ; bien que la pandémie soit survenue pendant sa réalisation, le chantier s'est achevé dans les délais prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2023, sans surcoût.
- Le contrat de plan État-Région 2021-2027, qui prévoit une nouvelle tranche de travaux à l'IUT pour une estimation de 3 180 000 €, mentionne aussi l'examen à la clause de revoyure de l'implantation de l'antenne de l'ENSAV : 1 600 000 € pour les locaux pédagogiques et 1 900 000 € pour la plateforme de recherche et de transfert ; ce projet est à l'étude avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès.
- L'ENSAV a ouvert son nouveau Master de cinéma en réalité virtuelle augmentée ; l'équipe pédagogique a été renforcée et le Syndicat mixte a augmenté le temps d'emploi de l'agent mis à disposition pour l'administration du site.
- Pionnière à sa création en 2006 dans la compétence qu'elle voulait enseigner et qui allait fournir la base de ses

travaux de recherche : l'informatique appliquée au domaine de la santé, l'École ISIS a montré sa capacité à développer une expertise de haut niveau dans ce domaine. Désormais reconnue, elle a été retenue par le Gouvernement au niveau national pour former les formateurs en santé numérique.

Dans les lycées de nouvelles formations ont ouvert :

- au lycée Notre-Dame, un Bachelor Chargé de gestion sociale & projet RSE,
- au lycée Soult-Riess, un BTS Production-Métiers de la mode, chaussures et maroquinerie,
- au lycée Anne Veaute, une licence en optique.

## LES ACTIONS EN COURS

- Le Syndicat mixte soutient financièrement le projet d'ouverture d'un 5<sup>e</sup> département de l'IUT sur le site de Castres, avec un BUT Informatique ; il démarrera à la rentrée 2024 avec un groupe de 28 étudiants, pour passer ensuite à deux groupes soit, à terme 168 étudiants.

## UN SITE ESSENTIELLEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

**2 215**  
étudiants

**1/3**  
d'alternants

**12**  
doctorants déjà  
accueillis

**20**  
établissements dont  
4 universitaires

**50**  
personnes travaillant  
dans la recherche  
académique dont  
26 enseignants  
chercheurs  
appartenant à  
17 laboratoires

**3**  
filières principales :  
santé, numérique  
et chimie, avec une  
spécialité affirmée  
en santé numérique

**50 %**  
de boursiers à l'IUT ;  
taux supérieur à la  
moyenne nationale  
sur l'ensemble des  
formations

**3**  
plateformes  
scientifiques et  
technologiques  
d'innovation : ILIPACK  
(tests de transport-  
logistique, IUT) ;  
CONNECTED HEALTH  
LAB (Living Lab, École  
ISIS) ; GALA (galénique  
avancée, IMT Mines)

## SCHÉMA LOCAL AMBITIONS HORIZON 2027

Désireux de s'inscrire dans la dynamique régionale en tant que ville universitaire d'équilibre, le troisième schéma local pour le développement du site intitulé : AMBITIONS HORIZON 2027 a été élaboré. Ce document stratégique se décline en trois grandes ambitions, des axes prioritaires de réflexion et d'action, et des actions prioritaires déjà identifiées :

### Ambition 1 – Préparer au moins 2 500 étudiants aux métiers de demain

- Faire valoir et consolider l'atout des formations en lien avec le domaine de la santé
- Soutenir le déploiement des formations universitaires :
  - Promouvoir l'école ISIS : l'ingénieur informaticien humaniste au service de la santé de demain
  - Ouvrir un département en informatique à l'IUT
  - Conforter l'antenne de l'ENSAV : numérique et création culturelle
- Accompagner les établissements qui inscrivent leur développement dans la stratégie du site
  - Accompagner le Campus de l'alternance de l'ESN 81 et PURPLE CAMPUS
- Encourager les lycées à consolider et élargir leur offre et à se positionner sur leurs spécificités.

### Ambition 2 – Promouvoir la recherche pour répondre aux défis d'un monde en transition

- Soutenir la dynamique d'une recherche finalisée anticipatrice de l'innovation :
  - Un axe stratégique de recherche sur une priorité nationale : le numérique au service de la santé
  - Une recherche pour une chimie soutenable et des matériaux durables
  - Le partenariat avec l'Institut Clément Ader : modélisation de comportement de matériaux biosourcés
  - Un lieu dédié à la recherche et à l'innovation sur le campus
- Poursuivre la diffusion de la culture scientifique et technique.
- Favoriser l'essor et la performance des plateformes de transfert et d'innovation.

### Ambition 3 – Favoriser la réussite et l'épanouissement des étudiants à Castres-Mazamet

- Encourager la mobilité et les coopérations à l'international.
- Continuer de stimuler la créativité, l'esprit d'entreprise et la capacité à innover.
- Offrir une vie étudiante de qualité qui donne envie de s'impliquer.
- à Castres-Mazamet.

Ce nouveau schéma a fait l'objet d'une large concertation : plus de 70 personnes ont participé à son élaboration au travers d'une vingtaine de réunions et autant d'entretiens individuels. Les orientations ont été validées par le Comité de pilotage qui s'est réuni le 4 avril 2023 à l'invitation de M. Arnaud BOUSQUET, Président du Syndicat mixte, en présence de Mme Nadia PELLEFIGUE, Vice-Présidente de la Région Occitanie, de M. Khaled BOUADDALLAH, Recteur délégué de la région académique Occitanie et de M. Marc RENNER, Administrateur provisoire de l'Université de Toulouse.



Ce département complétera l'offre régionale dans le domaine de l'informatique sans faire concurrence aux BUT déjà existants, et renforcera le potentiel d'enseignants-chercheurs sur la thématique de la santé numérique.

- L'aménagement-extension de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, pour lequel la Ville de Castres met à disposition le local nécessaire à l'extension.
- L'étude pour le renforcement du positionnement du site et de son écosystème comme pôle d'excellence en santé numérique, qui doit être engagée conjointement par le Syndicat mixte et Castres-Mazamet Technopole.
- Le démarrage du chantier du Campus de l'alternance de la CCI du Tarn sur le campus.
- Le lycée de La Borde Basse travaille à rassembler les partenaires potentiels du Centre des Métiers et des Qualifications en biotechnologies dont il porte le projet.

- Ouverture sur le campus d'une vingtaine de nouveaux logements étudiants en partenariat entre l'OPH de Castres-Mazamet et le CROUS.

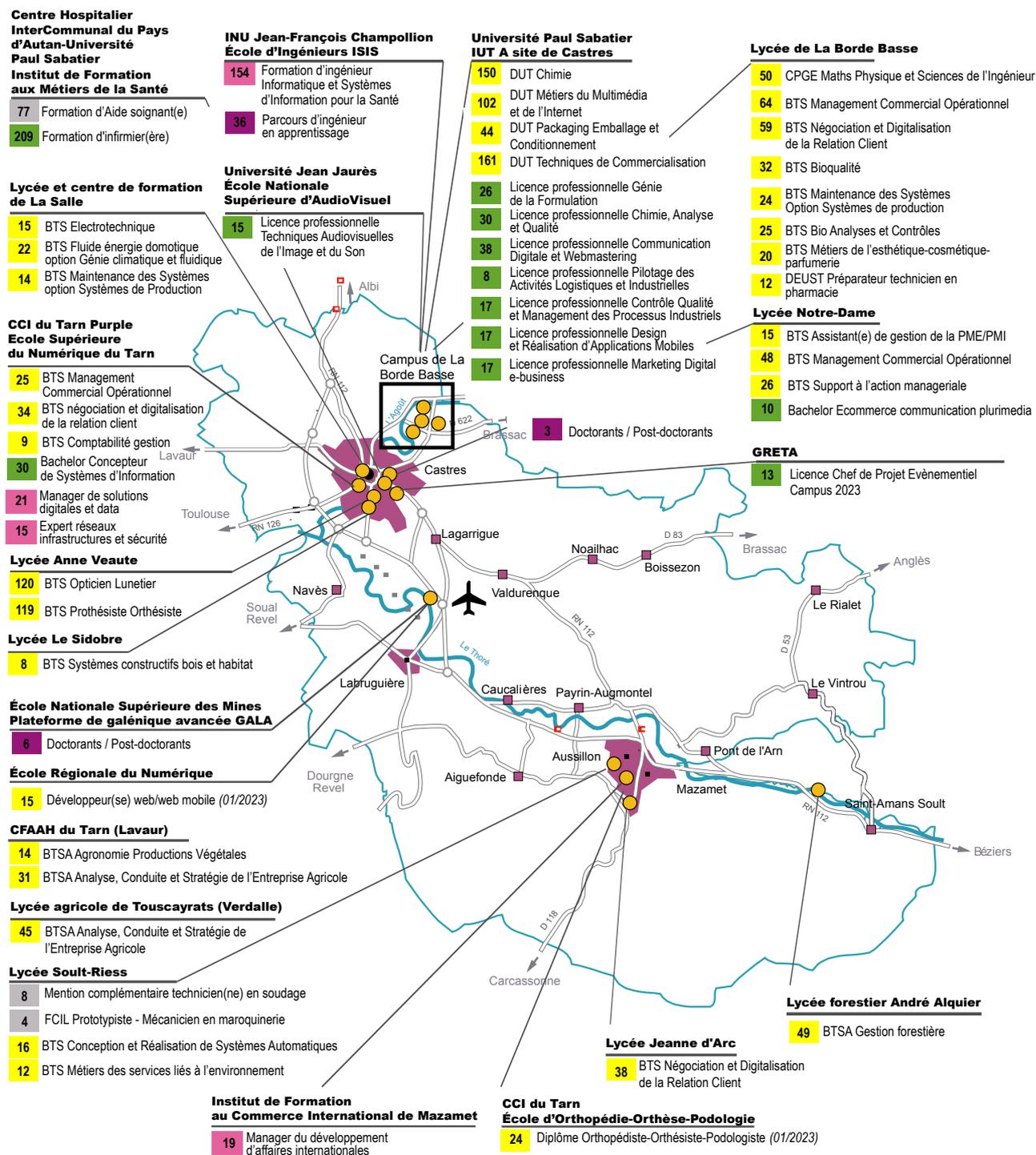
Parallèlement, le Syndicat mixte poursuit son soutien à l'accueil de doctorants à l'École ISIS, à l'IUT et sur la plateforme GALA de l'IMT Mines.

Et s'agissant de la vie étudiante :

- encouragement des étudiants pour être, dans le cadre de leur mobilité internationale, "Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet",
- encouragement des étudiants à l'entrepreneuriat avec, pour leur 3<sup>e</sup> édition, le challenge SPRINT'EE et le concours "Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet", dotés par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet de 5 000 € de récompense.

# Les formations à Castres-Mazamet

Effectif année 2022-2023 : 2215 étudiants



**Légende :**  = Bac + 1  = Bac + 2  = Bac + 3  = Bac + 4  = Bac + 5  = Bac + 8

En 2023, plusieurs projets d'assainissement collectif ont été lancés dans les hameaux.

# L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

## LES ACTIONS 2023

**Les principaux travaux d'assainissement ont été réalisés à Boissezon et à Labruguière.**

▪ Boissezon - Rue des Filtres et rue du Pont Rodier.  
Les travaux ont consisté à réaliser des diagnostics d'assainissement de chaque habitation, poser des boîtes de branchement, renforcer la structure du réseau par chemisage et à remplacer les canalisations dégradées par un réseau neuf.

▪ Labruguière – Avenue Henri Simon  
Les travaux ont consisté à remplacer les tronçons de canalisation défectueux, reprendre l'étanchéité des regards et à évacuer les limons accumulés dans le lit du ruisseau pour rétablir un écoulement sur sa pleine largeur.

**Avancement des sujets identifiés comme prioritaires par les services de l'État.**

- Hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets à Labruguière : les études sont achevées et le marché de travaux a été notifié en 2023.
- Hameau de Caunan à Labruguière : notification du marché de maîtrise d'œuvre et démarrage des études.
- Hameau de la Lande à Labruguière : lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement collectif permettant de supprimer les rejets directs au milieu naturel.
- Hameau de la Récuquelle à Labruguière : lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement collectif permettant de supprimer les rejets directs au milieu naturel.
- Hameaux de Pont du Grel, du Colombier et de la Rive à Noailhac : une nouvelle consultation a été lancée en fin d'année 2023.

## ASSAINISSEMENT DANS LES HAMEAUX

Le projet d'assainissement collectif dans les hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets à Labruguière a été finalisé. Il s'agit d'un dossier, classé prioritaire par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, car participant à la dégradation de la masse d'eau en raison de rejets directs au milieu récepteur.

L'objectif est de créer un réseau d'assainissement des eaux usées séparatif qui sera raccordé au système d'assainissement existant de la ville de Labruguière.

Le marché de travaux a été notifié en 2023 pour un montant d'environ 3 100 000 € HT subventionné à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau et 5 % par le Département.

L'exécution des travaux s'effectuera sur deux exercices budgétaires.

## LES CHIFFRES CLES

Dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne, les travaux prioritaires cités ci-dessous pourront être subventionnés à hauteur de 70 %.

- Hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets à Labruguière

Montant des travaux = 3 100 000 € HT (hors études connexes).

- Hameau de Caunan à Labruguière  
Travaux estimés à 960 000 € HT (hors études connexes), à l'étape du projet.

- Hameau de la Lande à Labruguière  
Travaux estimés à 1 500 000 € HT (hors études connexes), à l'étape du projet.

- Hameau de la Récuquelle à Labruguière  
Travaux estimés à 1 100 000 € HT (hors études connexes), à l'étape du projet.

- Hameaux de Pont du Grel, du Colombier et de la Rive à Noailhac  
Travaux estimés à 2 330 000 € HT (hors études connexes), à l'étape du projet.

## LES ACTIONS EN COURS

### Compétence GEPU.

Poursuite du Schéma Directeur et rendu prévu pour la fin de l'année 2024.

### Compétence assainissement

- Achèvement des travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif sur l'avenue Charles de Gaulle à Labruguière pour supprimer des rejets directs.
- Diagnostic du réseau d'assainissement collectif autour de la mairie de Labruguière préalablement au projet d'aménagement prévu par la commune.
- Achat et installation d'un laveur-compacteur des refus de dégrillage en tête de station de Lagarrigue.
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un dégrilleur sur les stations de Valdurenque et de Labruguière (lagunage).
- Réfection de 100 m linéaires de la clôture de la station d'épuration de Valdurenque.

Le renouvellement urbain progresse avec de nouvelles phases de démolitions-réhabilitations dans le quartier de Laden. Parallèlement, la Communauté d'agglomération poursuit son action contre l'habitat indigne au travers du permis de louer.



### LES ACTIONS 2023

L'opération ANRU Laden - Petit train de renouvellement urbain a bien avancé :

- La deuxième démolition (2 à 12 rue B. Marcet : 65 logements) a eu lieu de janvier à août 2023.
- Les relogements des locataires habitant au 153 av. Albert 1<sup>er</sup> et 1 rue B. Marcet ont commencé (27 relogements sur 60 ménages présents), en prévision de la troisième démolition qui aura lieu à partir de janvier 2025.
- En novembre 2023, ont démarré les réhabilitations des bâtiments au :  
10/12 rue du Petit train (la tour de 36 logements)  
16/18/20 rue du Petit train (35 logements).

La mise en œuvre du permis de louer a commencé début 2022 et se poursuit.

La Communauté d'agglomération suit en régie la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire des communes de Aigufonde, Aussillon, Caucalières, Lagarrigue, Pont de Larn, Payrin Augmontel, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Pour l'année 2023, une soixantaine de dossiers ont été déposés dont 36 avis favorables et 24 avis avec réserves. Il s'agit le plus souvent de maisons individuelles en bon état. Les communes de Castres, Mazamet et Labruguière instruisent elles-mêmes les permis de louer.

# L'HABITAT

La loi n°2024-322 du 09/04/2024, portant sur l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement, vise plusieurs axes dont le volet Habitat indigne en renforçant les outils à disposition des élus locaux (permis de louer, police de mise en sécurité ou de traitement de l'insalubrité), en sanctionnant plus durement les marchands de sommeil, en luttant contre l'habitat informel. Cette loi prévoit que les EPCI et les communes auront désormais la main pour mettre en place des amendes en cas de non-respect de l'obtention du permis de louer, avant mise en location d'un bien.

### LES ACTIONS EN COURS

- La réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Castres-Labruguière sera lancée au cours du premier semestre 2024.
- L'opération ANRU Laden - Petit train de renouvellement urbain se poursuit par la réhabilitation de 71 logements et la reconstruction de 37 logements sociaux à Lameilhé.
- Le démarrage de l'OPAH-RU est prévu fin 2024, après signature de la convention et d'un marché pour la réalisation en externe d'audits énergétiques et des dossiers de copropriétés.
- L'évaluation du PLH 2021-2026 à mi-parcours.
- La poursuite de la mise en œuvre de l'observatoire de l'habitat et du foncier.

### AMÉLIORATION DE L'HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Au titre du 4<sup>e</sup> Plan Local de l'Habitat, deux études avaient été commandées :

- une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) lancée sur les centres-villes de Castres, Labruguière et Mazamet : la dernière phase de cette étude qui consistait à calibrer l'opération pour 5 ans et à définir les orientations à intégrer dans la convention d'OPAH-RU, s'est achevée en fin d'année 2023.

La signature de la convention avec l'ensemble des partenaires est prévue fin 2024,

- une étude foncière dont le but était d'anticiper l'objectif de "zéro artificialisation nette" fixé en 2050 par la loi Climat et résilience sur 24 août 2021. Les conclusions de l'étude foncière sur le territoire de la Communauté d'agglomération ont également été rendues en 2023.

**132 200 €** d'aides à la réhabilitation de 103 logements sociaux ont été accordés par la Communauté d'agglomération.

De nombreuses actions ont été menées autour de l'animation et de l'amélioration du cadre de vie, particulièrement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Elles ont pour but d'impliquer les habitants dans les projets mis en œuvre et de les associer à la réflexion sur la transformation de leur environnement.

### LES ACTIONS 2023

Outre "Rendez-vous d'été" et "Reflets et Rythmes", l'été 2023 a aussi vu le renouvellement de l'opération "Quartier d'été" pendant les vacances de juillet et août. Le succès de ces animations a montré combien les familles ont besoin de partager des moments festifs et conviviaux.

À Castres, concernant le cadre de vie, les marches exploratoires ont été poursuivies et ont à nouveau permis de recueillir les attentes et les besoins des habitants. Ces véritables diagnostics de terrain menés avec un groupe de femmes ont permis de traiter les demandes avec réactivité.

À l'issue de ces marches exploratoires, l'opération de nettoyage de quartiers a été renouvelée et a permis de rassembler plus de 80 personnes, avec le soutien des bailleurs sociaux et de l'Espace de Vie Sociale à Lameilhé.

À Aussillon, le Conseil citoyen poursuit ses actions avec des habitants impliqués dans leur quartier : en 2023, a émergé un nouveau projet "Mon quartier des arbres" dont le but est d'améliorer la qualité de vie des habitants en végétalisant les espaces du quartier et en créant des îlots de fraîcheur.

Des échanges, initiés par France Travail et relayés par plusieurs partenaires, ont permis d'aller vers les habitants des quartiers classés en politique de la ville (job truck) pour mieux faire connaître les dispositifs existants pour le retour à l'emploi.

En novembre 2023, un forum de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) a eu lieu dans les locaux de l'Espace de Vie Sociale à Lameilhé et à Aussillon. L'objectif de cet événement était de présenter la particularité des services et domaines d'activités de chaque SIAE au public des quartiers prioritaires.

# LA POLITIQUE DE LA VILLE

## 22

porteurs de projet ont mis en œuvre 38 actions pour un montant total de 4 909 793 €.

La Communauté d'agglomération participe au programme d'actions à hauteur de 53 000 € et l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) à hauteur de 143 366 €.

### LES ACTIONS EN COURS

Un nouveau Contrat de ville 2024-2030 "Engagements quartiers 2030" a été élaboré et sera signé fin avril 2024 par tous les partenaires.

Il concrétise la volonté et les engagements des partenaires locaux aux côtés de l'État pour agir en faveur des QPV (lutter contre les inégalités et améliorer le cadre de vie).

Le Contrat de Ville constitue la feuille de route de la Politique de la Ville.

Ce nouveau contrat de ville repose sur deux piliers principaux :

- un zonage actualisé (cinq QPV dont quatre voient leur périmètre agrandi ; seul le QPV du centre-ville de Castres reste identique),
- une participation citoyenne ravivée.

### ANIMATIONS DANS LES QUARTIERS

Le dispositif "Rendez-vous d'été" a été reconduit à Castres, ainsi que le festival "Reflets et Rythmes" à Aussillon.

Des concerts ont ainsi été organisés dans les quartiers de la politique de la ville avec de petites animations.

Cette nouvelle édition a remporté un vif succès.

### LES ENJEUX PRIORITAIRES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

#### FAVORISER

l'éducation et la réussite éducative dès le plus jeune âge

#### DÉVELOPPER

les liens sociaux, familiaux et inter-générationnels

#### PARTICIPER

à la mobilisation pour l'emploi et l'insertion professionnelle

#### AMÉLIORER

la qualité et le cadre de vie des habitants

#### ASSURER

la sécurité et la tranquillité publique

# DES ÉVOLUTIONS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Des évolutions importantes sont en cours dans la gestion des déchets : extension du bac jaune à tous les emballages, expérimentation des rythmes de collecte des déchets ménagers et des recyclables, arrivée du sac orange pour les déchets alimentaires...

## LES ACTIONS 2023

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, la commune de Navès (689 habitants) s'est portée volontaire pour expérimenter l'inversion des collectes : une fois tous les 15 jours pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les déchets recyclables.

La collectivité peut déjà observer un bilan positif de ce changement :

- retours majoritairement favorables des usagers et suivi des réclamations ;

- présentation équilibrée des bacs à la collecte ;
- diminution des tonnages de déchets résiduels ;
- qualité du tri stable.

La loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) impose le tri à la source des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des usagers. La collectivité, en partenariat avec Trifyl, a mené une étude de mise en place de la collecte des biodéchets pour les particuliers avec des sacs orange dédiés. L'usine de traitement et de valorisation des déchets étant opérationnelle avant 2024, les habitants du territoire ont pu trier leurs déchets alimentaires à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le service Gestion des Déchets a tenu des stands d'informations sur les marchés.

En parallèle, la Communauté d'agglomération poursuit ses actions de mise à disposition de composteurs individuels et collectifs.

Une réorganisation des tournées visant les entreprises de la zone de Mélou et de la Chartreuse a été menée dans le but de réduire la fréquence de collecte de trois fois par semaine à deux fois.

## LES ACTIONS EN COURS

- L'inversion des fréquences de collecte étant un succès sur la commune de Navès, la Communauté d'agglomération souhaite étendre ce changement à l'ensemble des zones collectées en porte à porte du territoire.
- Pour garder une bonne qualité de tri, le suivi de bacs en porte à porte sera maintenu.



	2013	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
<b>Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) (kg/hab./an)</b>	269	259	260	258	245	229	- 6%
<b>Papiers et emballages recyclables (kg/hab./an)</b>	52	58	60	58	58	60	3%
<b>Verre (kg/hab./an)</b>	23	27	28	27	30	27	- 10%
<b>Total (kg/hab./an)</b>	344	344	348	343	333	316	- 5%

La loi relative à la transition écologique et de croissance verte a permis de simplifier le geste de tri avec la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : tous les emballages dans le bac jaune. Grâce au suivi quotidien des réclamations, l'ensemble des demandes des usagers a été pris en compte (questions, volume insuffisant...) et traité rapidement par le service de maintenance des bacs ou par les ambassadeurs de tri.

La collectivité déploie un large éventail de mesures pour contribuer à la réduction du volume de déchets résiduels.

### LES ACTIONS 2023

- 600 composteurs ont été mis à disposition des habitants de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. 10 000 foyers sont équipés et plus de 20 sites de compostage partagé sont installés aujourd'hui.
- À l'automne, la collectivité a organisé une opération gratuite de broyage de végétaux dans les 14 communes du territoire, avec la participation du CPIE. Cette première action a permis aux habitants de récupérer 50 tonnes de broyat (quantité détournée de la déchèterie), elle sera reconduite pour 2024.
- Les autocollants stop-pub continuent d'être distribués.
- Durant la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets (du 18 au 26 novembre 2023), le service Prévention des déchets, en partenariat avec les médiathèques et l'Espace Apollo, a proposé à l'ensemble des écoles du territoire la diffusion du documentaire "Tout déballer" ayant pour thème le suremballage. Près de 300 enfants ont été sensibilisés.
- Le service Prévention est intervenu dans les cimetières afin de communiquer avec les usagers et d'améliorer le tri dans ces lieux.
- Création d'un réseau de référents de sites de composteurs partagés.
- Interventions en milieu scolaire (pesées dans les cantines, animations sur le gaspillage alimentaire, l'éco-consommation, le compostage, ...).
- Présence du service Prévention sur les marchés du territoire.
- Nouvelles actions prévues lors de la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets.
- Poursuite de l'opération de broyage de végétaux et la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs.

### LES ACTIONS EN COURS

- Signature de la convention Refashion permettant de concrétiser l'implication de la collectivité par rapport au recyclage et au réemploi des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) et aussi prévoir des animations sur cette thématique.

Afin de financer le service rendu et d'établir une équité entre les usagers ménagers et les producteurs non ménagers, la Communauté d'agglomération a mis en place la redevance spéciale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Cette taxe est applicable dès lors que le volume des bacs mis à disposition est supérieur ou égal à 3 000 litres par semaine d'ordures ménagères résiduelles (OMr) et/ou 1 501 litres par semaines d'emballages recyclables (TRI).

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil de la Communauté.

Composteur partagé à la résidence Saint-Michel.



**1 200 tonnes**

de moins collectées  
entre 2022 et 2023,  
soit 16 kg/hab./an :  
la quantité d'ordures ménagères  
résiduelles continue de diminuer  
depuis 2020

**55 bornes**

pour la récupération des TLC sont  
présentes sur le territoire pour  
393 tonnes collectées,  
soit 5 kg/hab./an.  
La collectivité est partenaire  
du Relais 81 et de SRCE.

Gratuit pour tous, le réseau de transports collectifs Libellus poursuit son évolution en s'équipant de véhicules hybrides et en passant au bio-carburant.

# LE RÉSEAU LIBELLUS



## LES ACTIONS 2023

Grâce à un travail de proximité avec les différentes communes, Libellus continue d'adapter son réseau afin de répondre au mieux aux attentes des usagers :

- Libellus adapte ses arrêts en fonction des travaux réalisés. Des tracés modifiés sont ainsi mis en place à l'occasion de réalisation de travaux et de manifestations.

## PRIVILÉGIER L'HYBRIDE ET LES BIO-CARBURANTS

- Réception d'un véhicule 12m neuf hybride dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules.
- Commande de deux nouveaux véhicules Mildhybride.
- Étude et changement pour l'utilisation d'un bio-carburant.



**480**  
arrêts desservis

**28**  
autobus

**1**  
minibus adapté au transport des personnes à mobilité réduite

**7**  
minibus (navettes)

**1**  
véhicule de 7 places (TAD Boissezon)

Budget 2023 d'exploitation

**7 169 675**  
euros TTC

Budget 2023 d'investissement

**1 654 383**  
euros TTC

- Reprise de la desserte des Montagnès pendant la saison estivale 2023.
- Passage progressif à l'utilisation du bio-carburant pour l'ensemble des véhicules.
- Test de différents bus électriques.
- Remplacement du système d'aide à la conduite et de l'information voyageurs.

## LES ACTIONS EN COURS

- Adaptation de certains horaires pour répondre aux contraintes et besoins du service.
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des points d'arrêts.
- Commande de deux véhicules de 12 m.
- Test de différents véhicules électriques (navette et bus 12m).
- Mise en service d'une application d'information en temps réel sur les horaires et passages de bus, accessible à tous les usagers.



Plus de 5 000 enfants sont transportés quotidiennement en période scolaire.

# LES TRANSPORTS SCOLAIRES

## LES ACTIONS 2023

- Adaptation du réseau et des points d'arrêts en fonction des besoins.
- Nouveau marché pour les transports scolaires pour sept ans. Il est effectif depuis la rentrée de septembre 2023.

## LES ACTIONS EN COURS

- Prise en compte permanente des besoins pour adapter le réseau et définir les points d'arrêts en fonction des attentes du public transporté.

## ADAPTER LE RÉSEAU À CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE

Libellus continue d'assurer et de faire évoluer les lignes mises en place depuis 2012. La création ou la suppression de points d'arrêts intervient pendant l'été ou à la rentrée scolaire, en fonction des ajustements nécessaires liés aux inscriptions. En 2023, le réseau a poursuivi son adaptation pour répondre à l'ouverture du nouveau collège Thomas Pesquet. Comme les années précédentes, les transports scolaires sont effectués par l'intermédiaire de transporteurs privés.



**5 000**  
élèves transportés  
quotidiennement

**400**  
points d'arrêts  
desservis

Les bassins de l'Archipel et du Centre aquatique de Mazamet ont enregistré une hausse de la fréquentation en 2023.

La patinoire a, quant à elle, été fermée, en attendant les importants travaux de rénovation qui vont être lancés.

# LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES ET LA PATINOIRE



## LES ACTIONS 2023

### Accueil des usagers :

- Nouveaux horaires à compter de septembre à L'Archipel et au Centre aquatique de Mazamet, visant à augmenter les amplitudes d'ouverture au public.
- Mise en place de trois cours supplémentaires au Centre aquatique de Mazamet.
- Mise en place de cours d'aqua-gym géants dans les piscines de Castres et de Mazamet.
- Révision de la grille tarifaire et des conditions de ventes au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Accueil des scolaires :

- Affectation des créneaux scolaires extérieurs au profit des établissements scolaires de la CACM (augmentation des créneaux et des possibilités d'encadrement des écoles).

### Accueil des associations sportives :

- Mise en place de deux cours pour les associations au Centre aquatique de Mazamet.
- Participation aux actions de formations diplômantes (accueil de stagiaires BPJEPS).
- Accueil des examens du BNSSA et des CAEPMNS, des formations secourisme et sécurité au travail.

## LES CHIFFRES CLÉS

- 282 563 personnes accueillies dans les équipements (Archipel et Centre aquatique de Mazamet).
- Les usagers se répartissent entre le public pour 64%, les scolaires pour 19% et les clubs et associations pour 17 %.

## VERS UNE MEILLEURE MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

- Étude et lancement de l'appel d'offres concernant les travaux de réhabilitation de la patinoire.
- Adaptation du fonctionnement des équipements sportifs afin de répondre à la crise énergétique, en particulier par la mise en place sur les deux équipements de mesures d'économies d'énergie (baisse de la température de l'eau et de l'air, plan d'éclairage, gestion de la filtration, mise en place de rideaux iso thermiques...).

## LES ACTIONS EN COURS

- Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la patinoire de l'Archipel : d'un montant estimé à 3 millions d'euros, ils comprennent la démolition de la dalle actuelle et la réalisation d'une nouvelle aire de glace, le changement et la mise aux normes de la production de froid, la récupération d'énergie et le remplacement du traitement de l'air, la mise en conformité des rambardes et des protections vitrées. Ces travaux permettront de limiter les pertes énergétiques et l'impact sur l'environnement mais aussi de maîtriser les dépenses énergétiques, d'améliorer les coûts de maintenance et d'exploitation.
- Création d'un vestiaire maîtres-nageurs sauveteurs à la piscine de l'Archipel.

Le lac des Montagnès est un site touristique attractif tout au long de l'année, particulièrement dans le registre des loisirs de pleine nature.

En période estivale, il change de dimension et devient un pôle d'animation d'envergure.

La zone de baignade surveillée peut accueillir à elle seule plus d'un millier de personnes par jour.



# LA BASE DE LOISIRS DES MONTAGNÈS

## LES ACTIONS 2023

- Harmonisation de la signalétique (drapeaux délimitant la baignade) avec mise aux normes européennes.
- Elagage de sécurité et de renforcement des arbres à proximité du restaurant le Chalet du lac.
- Renouvellement du panneau d'information à proximité du parking principal et ajout d'un site d'implantation à proximité du parking secondaire.
- Renouvellement d'un capot de protection d'un des piézo-mètres.
- Renouvellement de la batterie du Sofrel (outil de communication des données d'autosurveillance).

## LES ACTIONS EN COURS

- Mise en place progressive de nouvelles tenues pour les maîtres-nageurs (jaune/rouge) conformément à la législation européenne.
- Le cheminement existant à l'intérieur du barrage va être diagnostiqué afin d'améliorer la sécurité vis-à-vis des chutes de plain-pied et de hauteur.



**4** maîtres-nageurs sauveteurs présents sur site chaque jour, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, de 11h à 19h.

**500** heures de surveillance de la baignade durant les deux mois d'été. Plus d'un millier de personnes ont été accueillies lors des journées de fortes chaleurs.

**60** réservations de groupes enregistrées sur la période estivale, représentant environ 2 400 personnes.

**De nombreuses activités et services sont présents sur site (restauration, jeux sur l'eau, accrobranche, relaxation, promenade, pêche, navettes gratuites...).**

- Les études de reconnaissance géotechnique du remblais aval du barrage vont se poursuivre en 2024.
- Renouvellement de l'enclos des bacs de regroupement situés à l'entrée de la base de loisirs.
- Remplacement et regroupement des barbecues à proximité de l'aire de pique-nique.
- Enfin, le dossier de sécurisation du tirant d'air sous la passerelle piétonne va se poursuivre avec le lancement d'une étude de faisabilité des scénarios envisageables.

## UNE NOUVELLE ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ

- Dans l'espace de baignade surveillée, un fauteuil de mise à l'eau est désormais disponible pour les personnes à mobilité réduite. Cet équipement vient compléter les installations existantes autour du plan d'eau, et notamment le ponton de pêche adapté.
- Déjà commencé lors de l'exercice précédent, le passage à l'éclairage LED pour l'éclairage intérieur du barrage a été achevé.



Le réseau des médiathèques propose une grande diversité d'animations : rencontres d'auteurs, lectures à voix haute, rencontres de jurés autour de prix littéraires, ateliers multimédia ou artistiques...

# LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES



**100 422**  
entrées en médiathèque au  
cours de l'année

**7 990**  
personnes adhérentes au réseau  
des médiathèques

**2 095**  
enfants accueillis dans  
le cadre scolaire

**3 857**  
participations  
aux actions culturelles

## LES ACTIONS 2023

En 2023, l'inauguration d'une animation annuelle, "Février en musique" a remporté un vif succès. Des concerts organisés en partenariat avec Lo Bolegason et le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, mais aussi des ateliers hybrides (musique/lecture) animés par les bibliothécaires ont séduit le public.

La lecture a évidemment été mise à l'honneur, en particulier auprès des jeunes enfants avec les traditionnelles Racontines et Malles aux histoires, mais aussi grâce à l'organisation de prix littéraires et de rencontres d'auteurs.

Le développement des accueils de scolaires, de jeunes accompagnés par des structures petite enfance ou sociales a occupé une part importante de l'activité du réseau. Pour

l'année scolaire 2023-2024, les médiathèques auront accueilli 95 classes, soit environ 2 825 élèves.

Des projets ont également été menés pour diversifier les collections et mieux accompagner la déambulation des usagers dans les médiathèques comme l'amélioration de la signalétique ou le développement de nouveaux types de prêt (des lecteurs CD et DVD pour valoriser les collections musique et livres audio, prêt et écoute sur place de disques vinyles ; prêt de kamishibais et butais (petits théâtres de papier).

Enfin, l'inventaire des collections patrimoniales réalisé en 2023 a permis de mieux accompagner les chercheurs et curieux dans la découverte du patrimoine écrit géré par le réseau des médiathèques.

### LES ACTIONS EN COURS

- Écriture du Schéma de développement de la lecture publique de la CACM.
- Modernisation d'une grande partie du mobilier des médiathèques.
- Installation d'une boîte de retour de livres devant l'Espace culturel le Rond-Point de Labruguière.
- Réalisation d'un programme de réhabilitation des médiathèques de Castres accompagnée par une entreprise d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Valorisation dans le catalogue en ligne des collections patrimoniales conservées par le réseau des médiathèques.
- Participation à l'anniversaire du centre culturel Apollo de Mazamet en septembre 2024.

### RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE DE MAZAMET APRÈS TRAVAUX

Des travaux de modernisation de la médiathèque de Mazamet ont été réalisés à l'occasion de la création de deux salles de cinéma au rez-de-jardin de l'espace culturel Apollo.

Ces travaux ont permis de :

- réaménager le hall d'entrée de la médiathèque ;
- proposer des espaces plus lumineux et plus aérés ;
- répartir les documents de manière plus intuitive pour les usagers ;
- créer une salle d'animation de 32 m<sup>2</sup> accessible, modulable, confortable et dotée d'un grand écran interactif permettant de réaliser des projections et des animations multimédia ;
- créer un espace dédié aux « ateliers créatifs » ;
- améliorer l'ergonomie des espaces de travail des bibliothécaires.

Après des périodes de fonctionnement dégradé, puis de fermeture complète pour remettre en place le mobilier, la médiathèque a rouvert au public le 12 avril 2023.

Cette réouverture festive a été ponctuée de visites guidées, d'un concert et d'un moment de rencontre rassemblant élus, personnel des médiathèques, personnes impliquées dans les travaux et adhérents curieux de découvrir leur médiathèque rénovée.

- Développement d'un rendez-vous mensuel donnant la parole aux usagers : "les Parlons...", qui aborderont des thématiques variées (musique, romans graphiques, littérature ado...).



Pôle majeur d'animation et de diffusion culturelle, l'Espace Apollo Michel-Bourguignon rassemble une salle de spectacle, une médiathèque et quatre salles de cinéma. L'année 2023 se caractérise par une activité croissante et un soutien important à la création.

# L'ESPACE APOLLO



L'Espace Apollo Michel-Bourguignon est géré par une régie à autonomie juridique et financière qui a pour missions statutaires d'assurer :

#### La diffusion culturelle :

- sous la forme de spectacles présentés essentiellement au sein de l'Espace Apollo ou dans le cadre de partenariats avec l'Adda du Tarn ou d'autres collectivités,
- grâce à la délégation de service public visant à l'exploitation de deux salles de cinéma au sein de l'Espace Apollo permettant l'accueil d'une programmation grand public comme d'art et essai.

**L'éducation artistique :** fruit d'une collaboration avec les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) dans le cadre de projets spécifiques (Plan chorégraphique départemental et Parcours théâtre de l'Adda du Tarn), ou ponctuels (travail de sensibilisation autour d'un spectacle ou d'une résidence d'artistes).

#### BUDGET ET FINANCES DE LA RÉGIE

Les principaux éléments à relever de la situation budgétaire sont :

- des produits d'exploitation en hausse à 615 560 €, soit des produits d'activité à hauteur de 52 218 € et une participation de la CACM portée à 551 009 € afin de permettre l'amortissement des travaux des deux nouvelles salles de cinéma financées grâce à des subventions d'équipement de la Région, du Département et de la CACM et à la réalisation de deux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole d'un montant total de 430 000 €.
- des charges d'exploitation stables à 574 300 €.

En section d'investissement, les travaux ont été particulièrement importants avec la fin de réalisation des deux nouvelles salles de cinéma et des travaux d'accessibilité sur l'ensemble du bâtiment pour 570 553 €.

Compte tenu des résultats 2022, les soldes cumulés tenant compte des restes à réaliser donnent un excédent global de clôture positif à 236 970 €.

#### LES ACTIONS 2023

Depuis 2022, les activités de diffusion de l'Espace Apollo Michel-Bourguignon ont repris normalement en proposant :

- au public une programmation abordant toutes les facettes du spectacle vivant : théâtre, arts du cirque, danse, musique, ainsi qu'une programmation spécifique jeune public, soit 44 manifestations réunissant 7 288 spectateurs (contre 36 manifestations et 5 146 spectateurs en 2021),
- une offre de cinéma plus large avec l'ouverture après travaux de deux nouvelles salles.

#### LES ACTIONS EN COURS

- Poursuite des partenariats avec les acteurs culturels et l'Éducation nationale afin d'assurer l'éducation artistique en direction des publics scolaires.
- Maintien d'une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics.

#### ACTIVITÉS ET FRÉQUENTATION (HORS CINÉMA) :

##### Production Apollo

Diffusion : 32 représentations, soit :

- 6 représentations de théâtre,
- 8 concerts de musique (dont 1 gratuit),
- 3 spectacles de danse,
- 15 spectacles jeune public.

Fréquentation : 5 218 spectateurs (+14% par rapport à 2022)

- 3 363 spectateurs payants,
- 1 855 spectateurs exonérés.

##### Autres manifestations pour une fréquentation de 2 070 spectateurs :

- 3 spectacles de théâtre hors les murs,
- 9 spectacles en partenariat (2 musicaux et 5 jeune public).



Concerts, accueil de groupes, sensibilisation des publics : Lo Bolegason soutient la pratique des musiques actuelles.

# LO BOLEGASON

## LES ACTIONS 2023

Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le Ministère de la culture, Lo Bolegason a pour vocation de favoriser le développement des musiques actuelles sur le territoire par :

- l'organisation dans la salle de 525 places de concerts d'artistes reconnus et de groupes émergents, dont le festival Les primeurs de Castres,
- le soutien à la création via l'accueil d'artistes en résidence,
- la mise à disposition de quatre studios de répétition et d'un studio d'enregistrement aux pratiquants locaux,
- l'accompagnement de la pratique amateur via la mise en

place de dispositifs d'ateliers, de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,

- la sensibilisation des publics via des actions culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction des personnes ne pouvant se déplacer.

## LES ACTIONS EN COURS

Le programme de mise aux normes d'accessibilité de l'équipement différé en 2023 doit être repris en 2024.



## ÉVÉNEMENTS :

Sous l'effet des contraintes financières (augmentation des charges et baisse des recettes), le budget artistique 2023 d'un montant 136 439 €, en baisse de près de 20% par rapport à l'année précédente, a permis néanmoins la réalisation de 36 concerts réunissant 8 410 spectateurs contre 34 concerts et 9 105 spectateurs en 2022, soit :

- 22 concerts payants avec 5 444 entrées pour une recette billetterie de 96 158 €,
- 14 concerts gratuits.

## LES STUDIOS :

L'augmentation de la fréquentation des studios, constatée depuis 2020, se confirme en 2023 avec 1 907 heures de studio générant près de 10 000 € de recettes (contre 1 415 heures en 2022).

Des antennes  
du Conservatoire sont  
présentes à Castres,  
Labruguière  
et Mazamet.

# LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN



**672 023 €**

Budget engagé par la Communauté  
d'agglomération,  
dont **639 838 €** au titre de l'enseignement.

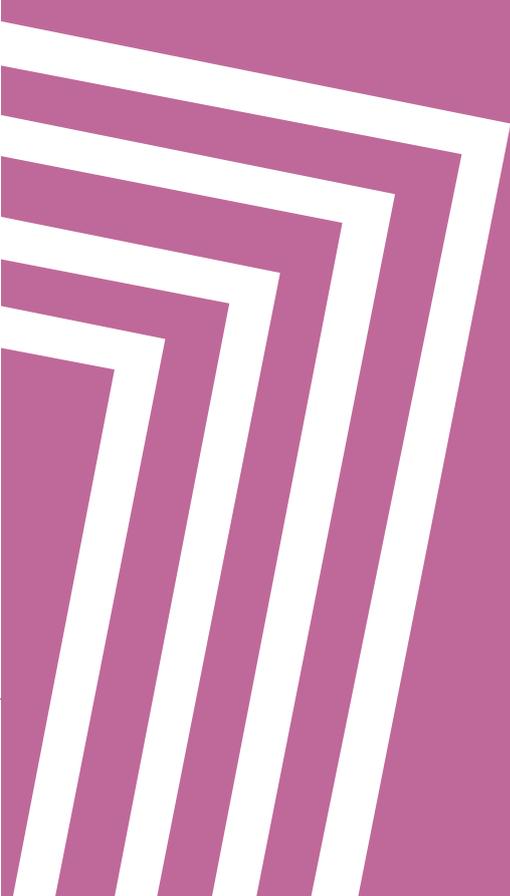
Depuis 2013, la Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental afin d'offrir aux élèves des communes de son territoire des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique. Trois antennes du Conservatoire ainsi que son siège administratif sont présents dans l'agglomération : à Castres, le siège administratif et une antenne, situés dans les bâtiments mis à disposition par la commune, à Labruguière, une antenne située au sein du Rond-Point, équipement culturel géré par la commune et à Mazamet, une antenne située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune.

## LES ACTIONS 2023

Les statuts du Conservatoire ont été révisés afin de permettre l'adhésion des intercommunalités au syndicat mixte départemental.

Toutefois, la Communauté d'agglomération a décidé de continuer à contribuer volontairement au financement du syndicat sur la base de sa participation 2019.

# LES RESSOURCES



Informé, accompagner,  
promouvoir le territoire  
et son attractivité

# LA COMMUNICATION

## LES ACTIONS 2023

Autour de ses domaines de compétence, la Communauté d'agglomération, informe, renseigne et accompagne les habitants de Castres-Mazamet. Assurée au quotidien par le service Communication, cette mission est complétée par des opérations de sensibilisation sur des thématiques telles que la mobilité douce, le tri sélectif et la réduction des déchets.

D'autre part, dans le cadre du marketing territorial, la Communauté d'agglomération contribue à la promotion de Castres-Mazamet en mettant en lumière ses atouts et actions en matière de formation, d'enseignement supérieur, de tourisme ou de cadre de vie. Elle accompagne également les acteurs économiques dans leur développement en relayant leurs actions et leurs initiatives.

## Pôles Sud

Le magazine assure le lien entre la collectivité et les habitants. Tiré à 47 000 exemplaires, il est distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne.

## L'agglo en ligne

[www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)

Pour retrouver toutes les informations (transports, gestion des déchets, environnement, loisirs et sport...) de la collectivité.

## Page LinkedIn

La page Castres-Mazamet Eco est devenue Helloprojets Castres-Mazamet et compte 650 abonnés au 31 décembre 2023.

## Page Facebook

La page de la Communauté d'agglomération compte 6 600 abonnés au 31 décembre 2023 (soit plus de 1000 abonnés supplémentaires en un an).

Suivez-nous sur Facebook !

@agglo.de.CastresMazamet

## www.helloprojets.fr

Un site dédié à tous ceux qui osent Castres-Mazamet.

## Environnement et gestion des déchets

- Collecte des déchets : une communication permanente est assurée pour que fonctionnent les dispositifs de collecte et de recyclage des déchets : (calendriers de collecte, adhésifs, habillage des camions benne...).

- Campagne "Ici, ici, on fait le tri !"

À l'initiative des Clubs (Castres Olympique et Sporting Club Mazamétain) et de la Communauté d'agglomération, les supporters sont invités à jouer le jeu de la collecte sélective.

Dans tous les stades, des bacs jaunes sont à leur disposition pour collecter les emballages recyclables : bouteilles plastiques, cartons, canettes...

- Campagne "Tous les emballages passent au jaune !"

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tri des déchets a été simplifié : tous les emballages et tous les papiers sont déposés dans le bac de tri à couvercle jaune. Une vidéo en "motion design" "Ensemble trions plus fort" a été réalisée pour l'occasion.





- Campagne “Ensemble trions plus fort”  
À l'occasion de la foire de Castres, un stand dédié au tri des déchets a permis d'aller à la rencontre du public.

### Vie étudiante

Avec le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur :

- édition des guides de l'étudiant et des formations 2023-2024 pour renforcer l'attractivité et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants,
- reconduction des animations dans le cadre des Saisons Étudiantes les 16, 18 et 19 octobre : site internet dédié et animation des réseaux sociaux pour mobiliser les étudiants.
- réalisation d'un stand dédié à l'enseignement supérieur lors de la foire de Castres avec des moments d'échanges avec les étudiants.

### Ma soirée au musée

Le musée Goya a connu une véritable renaissance : nouvel aménagement au sein de l'Évêché de Castres, nouveau parcours muséographique dans un cadre exceptionnel. Dans l'élan de cette réouverture, la Communauté d'agglomération a proposé une visite guidée exclusive et gratuite un jeudi par mois pour tous les étudiants de Castres-Mazamet.

### Concours des étudiants créateurs

Mis en place par la Communauté d'agglomération, le concours des Étudiants créateurs a pour but de soutenir l'entrepreneuriat étudiant, d'encourager la création d'activités nouvelles et l'émergence de startups innovantes sur le territoire. Il est ouvert à tous les étudiants de Castres-Mazamet, inscrits en lycée ou à l'université, ou ayant obtenu à Castres-Mazamet un diplôme d'enseignement supérieur depuis moins de 2 ans, qui souhaitent développer localement un projet innovant. 5 000 € de récompense viendront soutenir les meilleurs projets.

### Mobilités

- Réseau Libellus et transports scolaires : supports d'information pour les lignes de transports urbains et de transports scolaires.

### Équipements sportifs et de loisirs

Actualisation des supports d'information (dépliants, campagne d'affichage pour la promotion des horaires d'été...) pour l'Archipel et le Centre aquatique de Mazamet.

### Plan Climat Air Énergie Territorial

Une consultation publique a permis aux habitants de prendre connaissance de l'ensemble du dossier constituant le projet de Plan Climat Air Énergie et de donner leur avis à ce sujet.

### Tourisme

Lac des Montagnès : mise à jour du dépliant et des panneaux d'informations autour du lac.

## LES ACTIONS EN COURS

- Le sac orange pour les biodéchets  
Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, des sacs orange sont à la disposition des habitants et doivent être déposés avec les sacs noirs dans le bac d'ordures ménagères à couvercle bordeaux.
- Lancement de la page Instagram le 11 janvier 2024 : [https://www.instagram.com/agglomeration\\_castres\\_mazamet/](https://www.instagram.com/agglomeration_castres_mazamet/)
- À chaque instant, suivez votre bus Libellus avec l'appli Zenbus !  
Le réseau de transports Libellus facilite vos déplacements en permettant de savoir où est votre bus en temps réel depuis votre téléphone ou ordinateur.

- Adoption du Contrat de Ville 2024-2030  
Le Contrat de Ville constitue la feuille de route de la Politique de la Ville, il repose sur un diagnostic permettant d'identifier les enjeux locaux les plus prégnants et définit un plan d'actions opérationnel pour 6 ans.

### LE GUIDE “ S'INSTALLER À CASTRES-MAZAMET ”

Avec 120 pages d'informations précises et utiles, « S'installer à Castres- Mazamet » est un guide pratique et vivant, essentiel pour ceux qui rêvent ou viennent de s'installer dans l'agglomération et ses environs. Il est édité chez HélioPoles, dans une collection qui cible les personnes qui veulent changer de vie. C'est un support utile pour accueillir les nouveaux arrivants ou les futurs collaborateurs pour les entreprises. Ce guide est disponible en librairies depuis fin avril 2023.



Les systèmes d'information sont en évolution constante pour répondre au développement des usages et des applications.

# LES SYSTÈMES D'INFORMATION

## LES ACTIONS 2023

- Mise en service d'une application d'Atelier Salarial.
- Évolution du logiciel de gestion des déchets et bacs de collecte.
- Migration du système de téléphonie fixe.
- Mise à niveau de la GTC au entre aquatique de Mazamet.

## LES ACTIONS EN COURS

- Plan de sobriété numérique.
- Remplacement du logiciel de gestion de la cartographie applicative.
- Migration de la messagerie.
- Changement de la solution anti-virus.
- Mise en place du nouveau marché de photocopieurs.
- Renouvellement partiel du parc informatique vers un nouvel OS W11.
- Phase deux de la migration de la téléphonie (Archipel, Centre aquatique de Mazamet, Apollo).

**792**

ordinateurs fixes, hybrides et portables en gestion pour la CACM, la Ville de Castres et la SPL Eaux de Castres-Burlats

**219**

systèmes d'impression (copieurs et imprimantes)

**894**

équipements de téléphonie fixe

**573**

abonnements de téléphonie mobile (téléphones et tablettes)

## ÉVOLUTION DES APPLICATIONS

- Refonte de l'architecture et des logiciels du Système d'Information Géographique avec modification de l'accès à arcOpole pour 168 utilisateurs de la ville et de la SPL et 702 utilisateurs pour la CACM et le SCoT.
- L'évolution du socle a entraîné la montée de version de toutes les applications y étant liées et une restructuration de l'infrastructure du SIG.

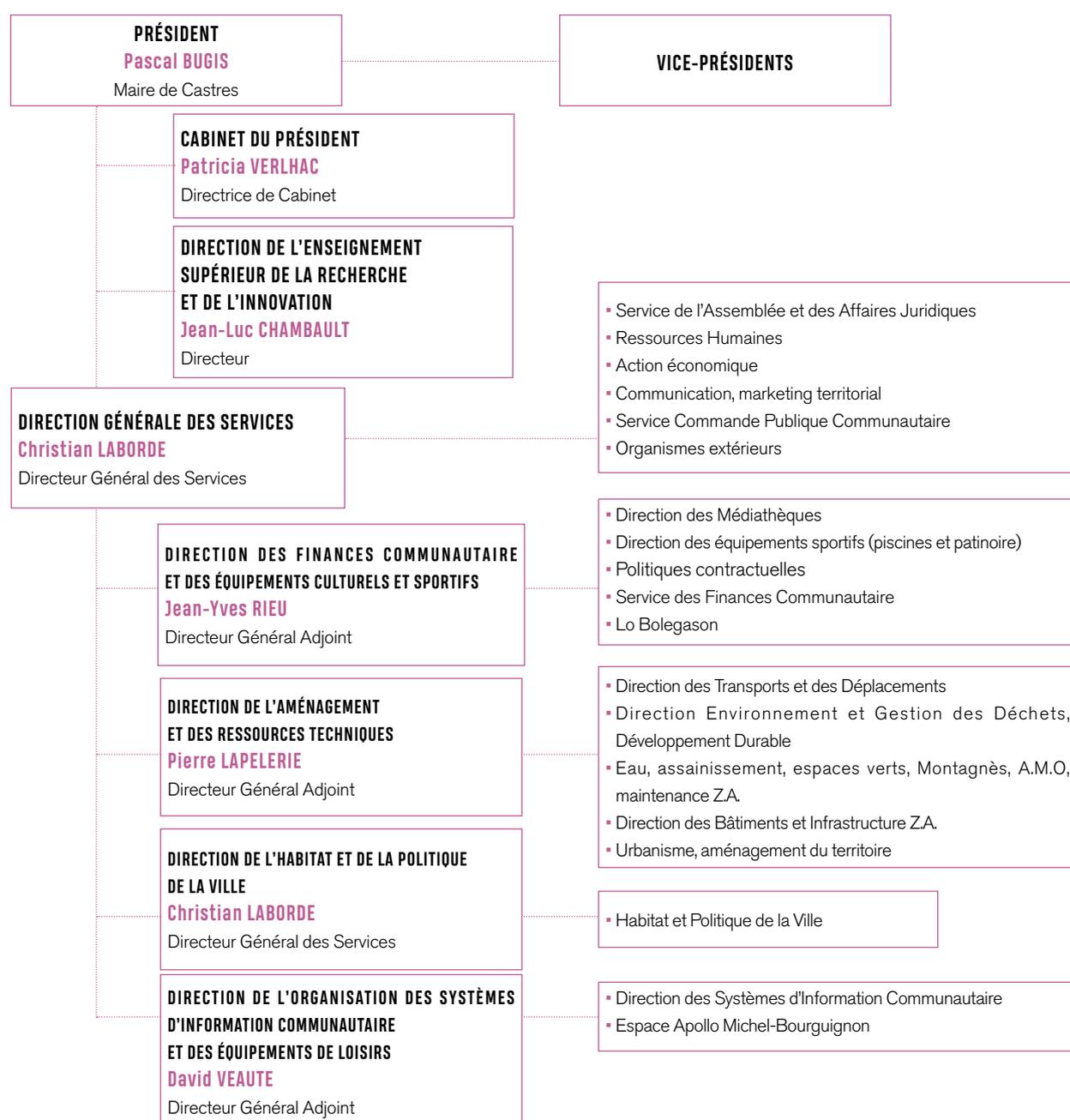
Les applications concernées :

- arcOpole Web : outil de consultation des données SIG par la Ville, la CACM, la SPL et les communes du SCoT.
- applications arcOpole Web : occupation du domaine public, gestion espace verts, ralentisseurs, cimetières, adresses postales...
- arcOpole PRO Réseaux secs pour la gestion de l'éclairage public
- arcOpole PRO Réseaux humides pour la gestion de l'eau et l'assainissement
- arcOpole PRO PLU pour la gestion des PLU de tout le SCoT.
- arcGis PRO : outil d'administration des données du SIG.

L'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de six directions, confiées au Directeur Général des Services et à trois Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-dessous :

# LES RESSOURCES HUMAINES

## ORGANISATION DES SERVICES



## LES EFFECTIFS

La Communauté d'agglomération compte **349 agents** au 31 décembre 2023, répartis comme suit :

**234 agents permanents** (223 titulaires, 11 contractuels) affectés dans les six directions :

- Direction Générale des Services (18)
- Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (2)
- Direction des Finances Communautaire et des Équipements Culturels et Sportifs (78)
- Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (97)
- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (14)
- Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs (25).

**115 agents contractuels non permanents**, recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

S'ajoutent à ces effectifs deux agents en contrats de droit

privé, un apprenti et un adulte relais, ainsi que des vacataires pour des missions bien précises et ponctuelles.

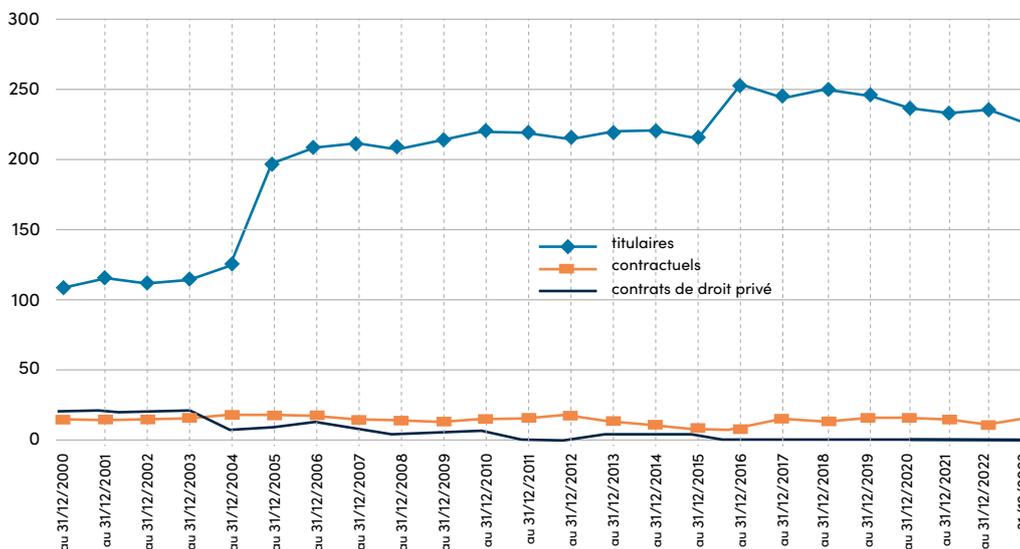
### Évolution des effectifs permanents de 2000 à 2023

Par rapport à 2022, l'effectif des agents permanents diminue ; celui des agents titulaires baisse de cinq agents (départs retraite), celui des agents contractuels sur des postes permanents reste identique.

Le nombre de contractuels non permanents est en légère diminution à la date du 31 décembre 2023, – un agent, et représente 32,95% de l'effectif total (contre 32,6 % au 31 décembre 2022). Les agents de catégorie C, qui constituent l'essentiel des effectifs, sont principalement affectés au service environnement/gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à l'Archipel, au Centre aquatique de Mazamet et aux médiathèques.

La moyenne d'âge de l'ensemble des agents de la collectivité est de 46 ans (50 ans pour les agents permanents, 42 ans pour les agents contractuels non permanents).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2000 À 2023



**2001** : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus

**2005** : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

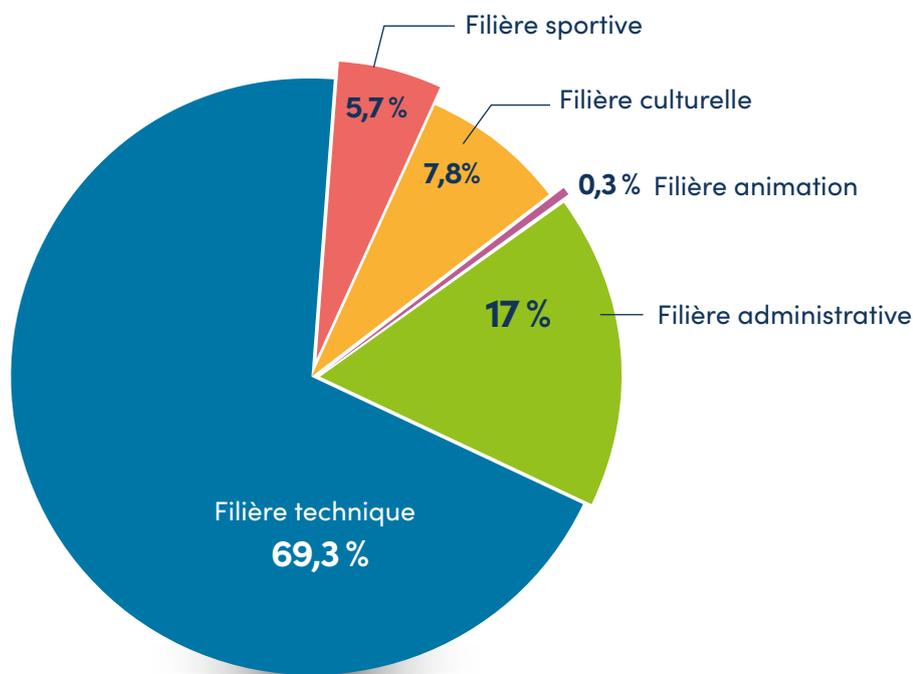
**2016** : transfert des agents des médiathèques, du Service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ; et transfert à la

Ville de Castres de deux agents pour la création du Service de Commande Publique Communautaire

**2017** : transfert des agents du Service des Finances de la Ville de Castres pour la création du Service des Finances Communautaire ; transfert des agents des aires d'accueil des gens du voyage.

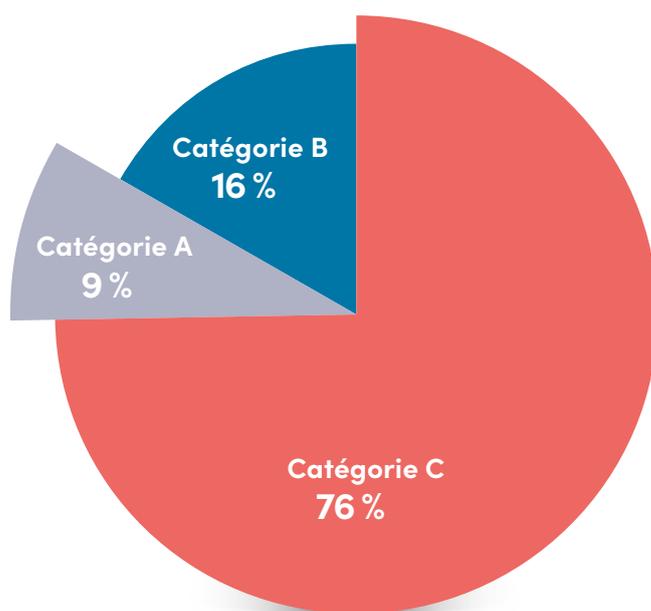
**RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE**

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



**RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE**

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



## LA FORMATION

Avec le plan de formation 2021/2023, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit les actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail.

Comme les années précédentes, la priorité est donnée aux formations nécessaires au bon fonctionnement des services, réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi

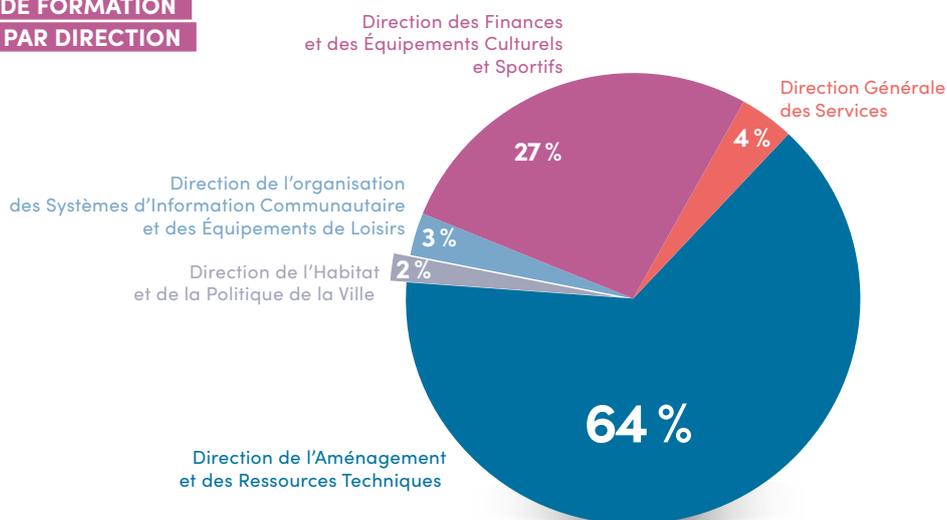
qu'à celles visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

Les actions de formation aux secours à personne (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouriste du Travail...) ont été reconduites.

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	6	0	36	87	2	4
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	2	0	37	25	1	18
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	11	0	32	37	6	4
Préparations concours/examens	2	0	2	3	0	1
Formations d'intégration	0	0	2	7	1	0

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION



## LES INSTANCES PARITAIRES

### Réunion des instances paritaires

Le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail se sont réunis trois fois en 2023, le 18 avril, 19 septembre et 19 décembre 2023.

### Déroulement de carrière des agents

Pour la promotion interne (changement de cadre d'emploi) : l'avis du Centre de Gestion du Tarn est obligatoire pour les collectivités affiliées. Ce dernier a établi au mois de juillet 2023 les listes d'aptitude des agents pouvant accéder au cadre d'emploi supérieur. L'autorité territoriale de la Communauté d'agglomération a ensuite décidé de la suite à donner.

Pour les avancements de grade (au sein d'un même cadre d'emploi) : conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (notamment la loi n°2019-828 du 6 août 2019), ces mesures

relèvent entièrement de la décision de l'autorité territoriale de la Communauté d'agglomération, elles ont été mises en œuvre au mois de septembre 2023.

Les besoins des services, la manière de servir des agents, la conformité aux Lignes Directrices de Gestion ainsi qu'au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, les crédits disponibles, sont systématiquement pris en compte pour les décisions relatives aux déroulements de carrière des agents.

Bénéficiaires d'un avancement de grade en 2023 :

- Douze agents de catégorie C (6 en filière technique, 5 en filière administrative, 1 en filière culturelle)
- Trois agents de catégorie B (2 en filière administrative, 1 en filière technique)

Bénéficiaires d'une mesure de promotion interne en 2023 :

- un agent de catégorie A (en filière administrative)
- un agent de catégorie C (en filière technique).

## ACTIONS SPÉCIFIQUES 2023

### Application des 1607 heures de travail annuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2023

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes dérogatoires à la durée légale de travail et a obligé les collectivités territoriales dont le temps de travail était inférieur à 1 607 heures à se mettre en conformité avec la législation. Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail de 1 607 heures pouvant être dépassée, en considération des besoins du service, par l'exécution d'heures supplémentaires qui sont soit récupérées soit payées.

Après avis du Comité Technique du 29 novembre 2022, conformément à la délibération du Conseil communautaire n° 2022/160 du 12 décembre 2022, le temps de travail annuel des agents de la Communauté d'agglomération est fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 1 607 heures lorsqu'ils sont employés à temps complet et ne sont pas soumis à des sujétions particulières telles que prévues par l'art 2 du décret n° 200-623 du 12 juillet 2001.

### Maintien des dispositions relatives au télétravail

Le télétravail a été mis en œuvre en urgence pendant la crise sanitaire de Covid-19. Conformément à l'accord national du 13 juillet 2021, depuis 2022 après avis du Comité Technique du 30 novembre 2021, la délibération du Conseil communautaire n° 2021/418 en date du 13 décembre 2021 permet la reconduction du télétravail.

Cette forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication repose sur les principes suivants : le volontariat (le télétravail doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent), l'alternance (entre travail sur site et télétravail), la réversibilité (l'autorité territoriale et l'agent concerné peuvent mettre fin au télétravail après respect du délai de prévenance), l'accès des agents aux outils numériques fournis par l'employeur.

...



Suite au bilan positif de l'expérimentation conduite en 2022, en application de la délibération du Conseil communautaire n° 2022/164 du 12 décembre 2022 la mise en œuvre du télétravail a été poursuivie en 2023 sur la base d'un jour de télétravail aménageable par semaine (pouvant être fractionné en deux demi-journées) compatible avec les nécessités de service, après avis du chef de service et du directeur général des services, sur décision de l'autorité territoriale.

### Mesures salariales et assimilées

Après les revalorisations de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires de certains grades imposées par le gouvernement, deux mesures supplémentaires ont été décidées par la Communauté d'agglomération, le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et l'augmentation de la participation employeur pour la mutuelle des agents.

En application du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, après avis du Comité Social Territorial du 19 décembre 2023, le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, est prévu pour 2024 en application de la délibération du Conseil communautaire n°2024/025 du 5 février 2024. Cette prime non obligatoire visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics sera versée en une seule fois aux agents de la Communauté d'agglomération éligibles dans les conditions prévues par le décret précité.

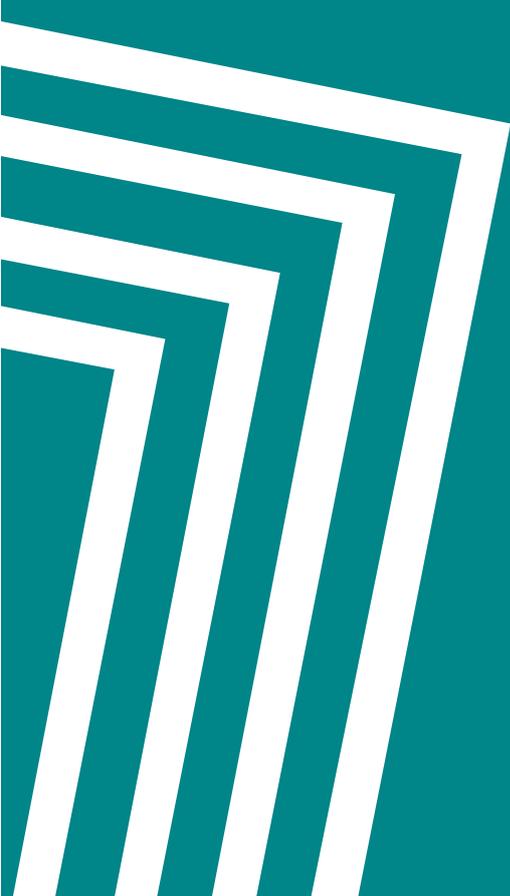
L'augmentation de la participation employeur pour la mutuelle des agents, selon la procédure de labellisation, décidée après avis du Comité Social Territorial du 19 septembre 2023 et délibération du Conseil communautaire n°2023/124 du 25 septembre 2023 est fixée comme suit, de 11,60 €/mois à 19 €/mois pour l'agent, le conjoint ou le concubin et de 8,30 €/mois à 11 €/mois pour les enfants.

### Charte d'usage des systèmes d'information

Une charte d'usage des systèmes d'information constituée de dix articles a été établie pour la Ville de Castres et la Communauté d'agglomération à l'attention de tous les utilisateurs de ces systèmes, afin notamment de rappeler les règles de sécurité, ce qui autorisé ou interdit, les bonnes pratiques en la matière.

Après avis du Comité Social Territorial du 19 septembre 2023, arrêté du Président de la Communauté d'agglomération n° 2023/681 du 17 octobre 2023, note du Directeur Général des Services en date du 17 octobre 2023, la charte d'usage des systèmes d'information est applicable à la Communauté d'agglomération.

# LES FINANCES



Le rapport financier de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) est réalisé sur la base des comptes administratifs et des comptes de gestion 2023.

# LES FINANCES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget de la CACM est composé d'un budget principal (M57) et de quatre budgets annexes d'activités administratives ou industrielles et commerciales :

- Locations immobilières (M4 - H.T.)
- Zones d'activités économiques (M57 - H.T.)
- Transports (M43 - T.T.C.)
- Assainissement (M49 - H.T.)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget principal et le budget annexe des Zones d'activités économiques ont changé de nomenclature budgétaire et comptable (la M57 remplaçant la M14).

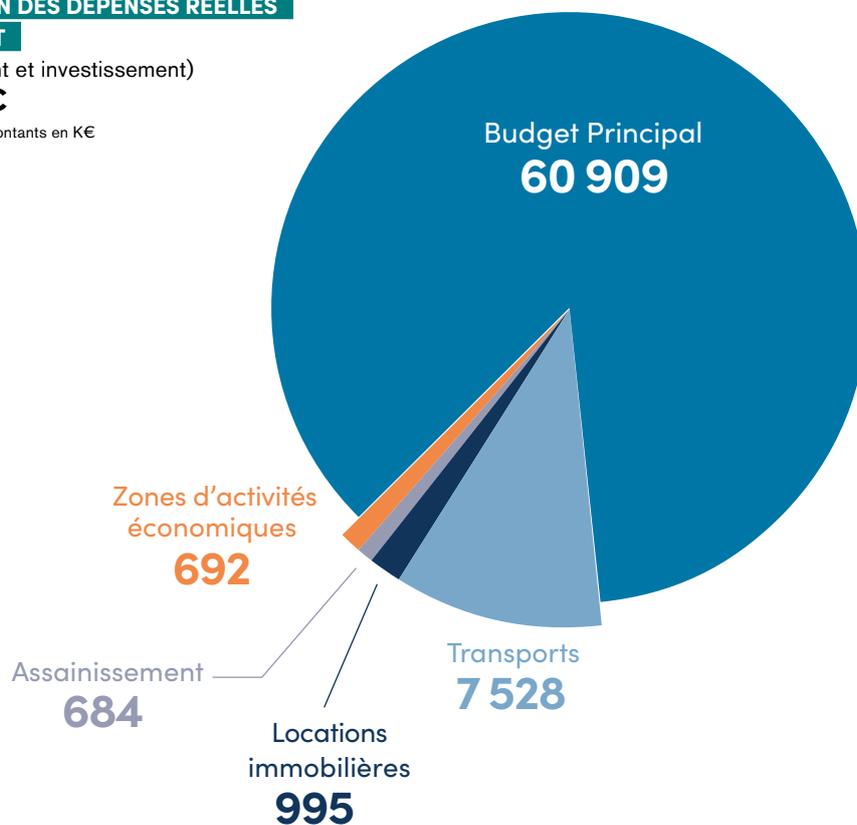
En 2023, les dépenses réelles totales pour l'ensemble des budgets s'élèvent à 70 808 K€ se répartissant de la manière suivante :

## RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR BUDGET

(fonctionnement et investissement)

**70 808 K€**

Source: CA 2023, montants en K€



## LE BUDGET PRINCIPAL

### LE FONCTIONNEMENT

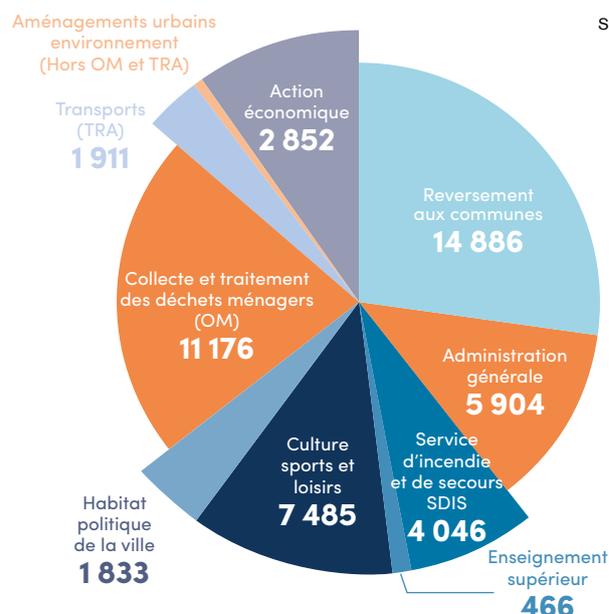
Le budget de la Communauté d'agglomération est composé de plusieurs types de dépenses se répartissant de la façon suivante :

- l'exercice de ses compétences propres : les plus importantes d'un point de vue financier sont : la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des équipements sportifs et culturels, tels que les équipements aquatiques et les médiathèques, l'action économique, l'habitat et la politique de la Ville et le soutien à l'enseignement supérieur ;
- les participations obligatoires aux organismes tels que le service d'incendie et de secours du Tarn notamment, ou à des syndicats mixtes dont elle est membre (Trifyl, Conservatoire de musique et de danse du Tarn...);
- la solidarité financière avec les communes, au travers du versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire pour 14,9 M€.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, leur répartition par politique publique<sup>1</sup> est la suivante :

### BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUES PUBLIQUES 50590 K€

Source: CA 2023, montants en K€

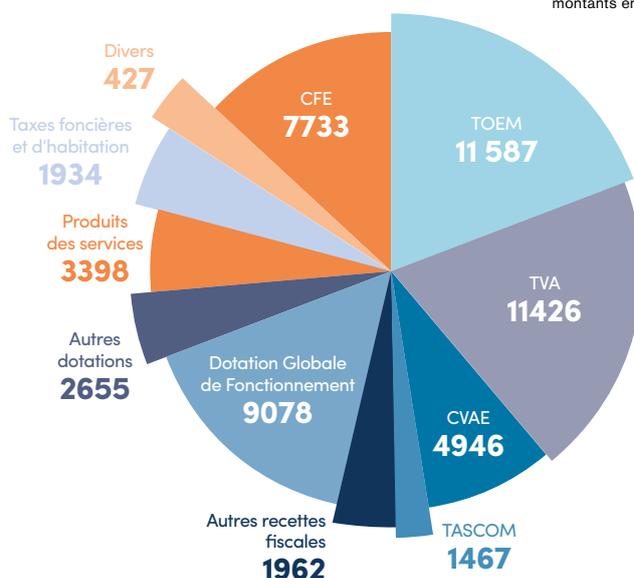


<sup>1</sup> Les dépenses de personnel, les frais financiers et les charges générales sont regroupés dans le poste administration générale.

Pour financer ces dépenses, la Communauté d'agglomération dispose des ressources suivantes, qui sont stables par rapport à 2022 :

### RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 56343 K€

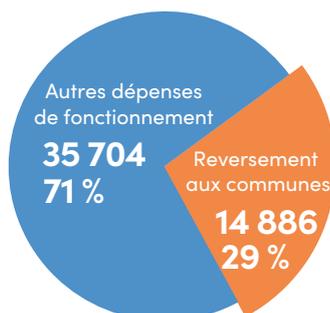
Source: CA 2023, montants en K€



### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en K€ arrondis	CA 2023	Recettes réelles de fonctionnement en K€ arrondis	CA 2023
Charges à caractère général	9 407	Atténuation de charges	119
Charges de personnel	12 297	Produits des services	3 178
Atténuation de produits	14 886	Impôts et taxes	40 786
Autres charges de gestion courante	13 428	Dotations et participations	11 733
Charges financières	1 707	Autres produits de gestion courante	220
Charges spécifiques	5	Produits spécifiques	308
<b>Total</b>	<b>51 730</b>	<b>Total</b>	<b>56 344</b>

**BUDGET PRINCIPAL - RÉPARTITION  
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

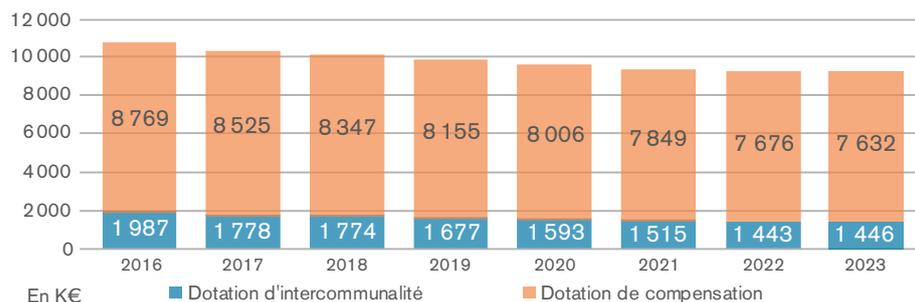


- S'agissant de la **fiscalité**, la Communauté d'agglomération a perçu les taxes suivantes :
  - › Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
  - › Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), affectée à la collecte et au traitement des déchets ménagers,
  - › Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
  - › Taxe foncière et taxe additionnelle sur les propriétés non bâties,
  - › Fiscalité sur les entreprises : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe sur les surfaces Commerciales (TASCOM) et Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

Outre les ressources fiscales, la Communauté d'agglomération perçoit les recettes suivantes :

- **Dotations de l'État** avec essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont le montant est en diminution constante depuis plusieurs années :

**ÉVOLUTION  
DE LA DGF**



**L'INVESTISSEMENT**

**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réelles en K€ arrondis	CA 2023	Recettes réelles en K€ arrondis	CA 2023
Remboursement dette en capital	3 272	Dotations et fonds propres (y compris affectations)	3 775
Études, acquisitions et travaux	3 032	Subventions	622
Subventions d'équipement, fonds de concours	1 877	Emprunts	1 000
Divers	666	Divers	6
<b>Total dépenses</b>	<b>8 847</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5 403</b>

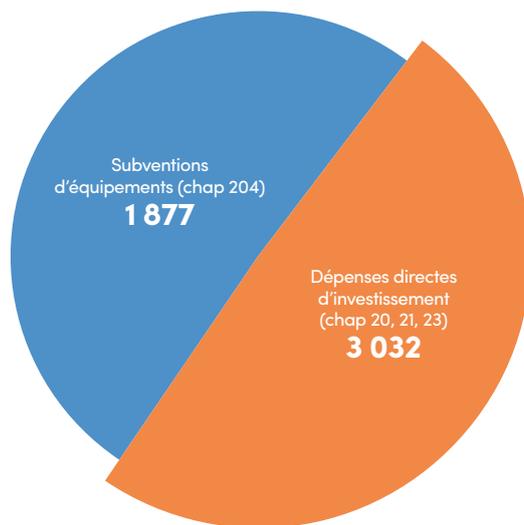
Les dépenses d'équipements s'élèvent à 4 909 K€ en 2023. Elles se répartissent en deux types de dépenses :

- dépenses directes d'équipements : études et travaux, acquisitions,
- soutien à l'investissement : fonds de concours versés aux communes membres ; subventions d'équipements dans le cadre de la compétence développement économique et au titre de l'amélioration de l'habitat.

**COMPOSITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS**

**4 909 K€**

Source : CA 2023, montants en K€

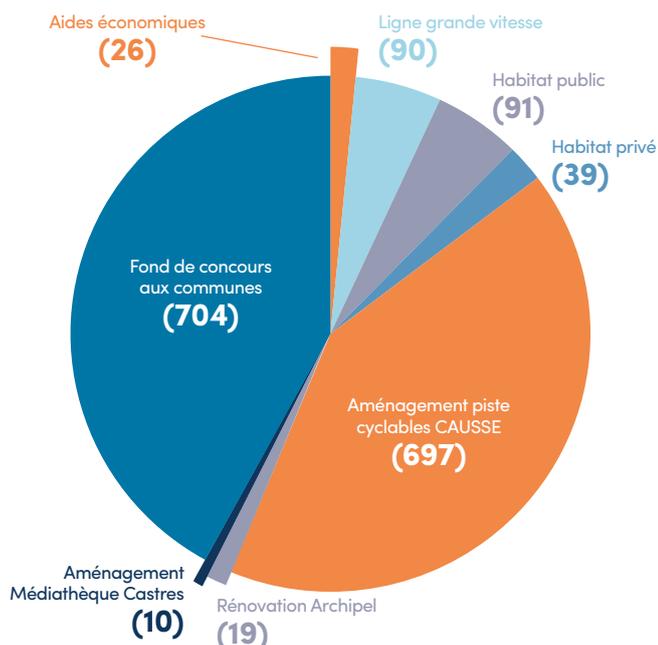


Les principales opérations d'investissement sont identifiées par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total de 1,7 M€ en 2023, consacrés pour l'essentiel au soutien des projets d'équipement de communes grâce au versement de subventions d'équipements, ainsi que pour 2023 à l'aménagement de la piste cyclable du Causse.

**RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS PAR OPÉRATION EN 2023**

**Total: 1 676 8 K€**

Source : CA 2023, montants en K€

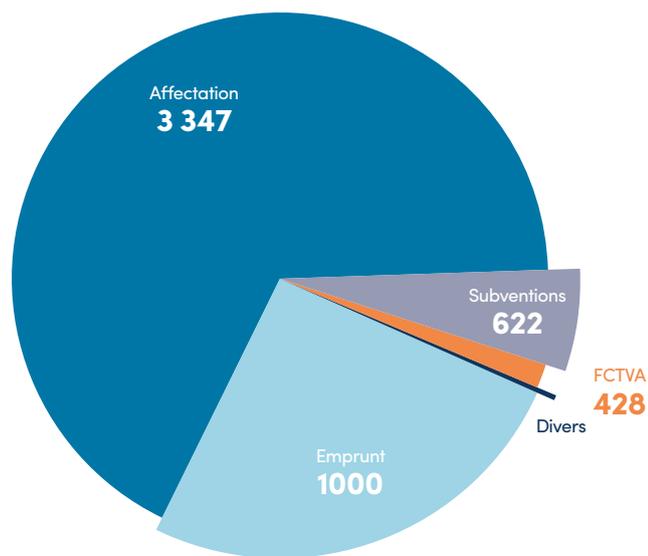


Le financement des opérations d'équipements a reposé en 2023 essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le Fonds de compensation de la TVA versé par l'État mais aussi sur des subventions versées par l'État, la Région Occitanie et le Département du Tarn.

**RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**

**5 403 K€**

Source: CA 2023, montants en K€



**LES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023**

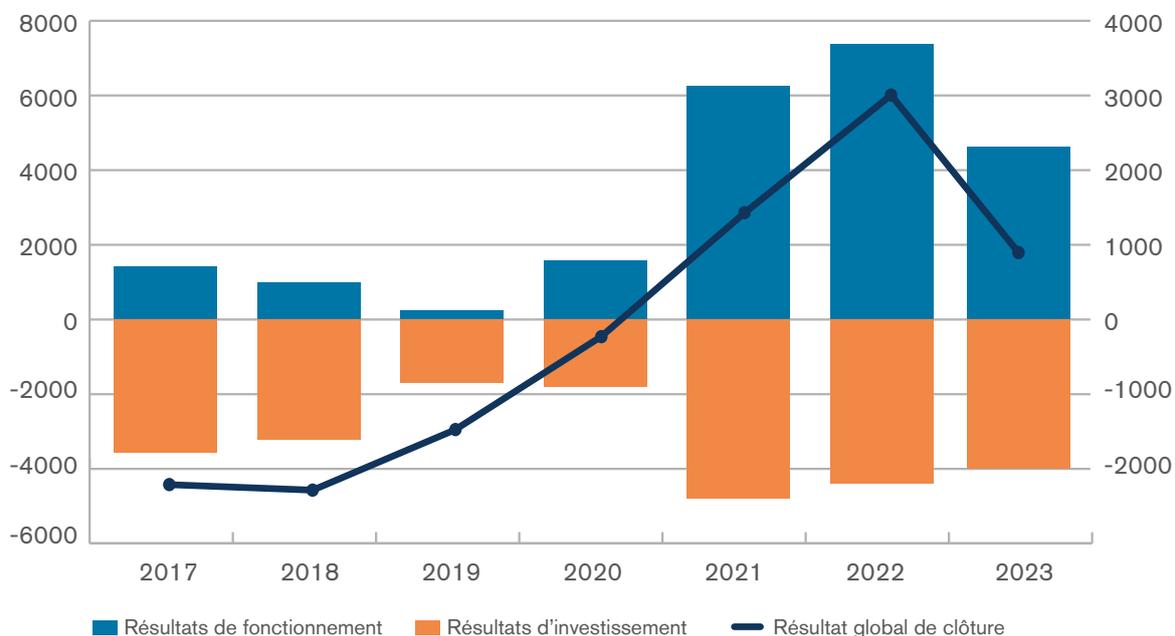
Le résultat de la section de fonctionnement, après intégration des résultats antérieurs se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	55 649	9 179,00	64 828,00
Recettes	56 460	9 538,00	65 998,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>811</b>	<b>359,00</b>	<b>1 170,00</b>
Résultats N-1	4 042	-4 388,00	-346,00
<b>Résultat global</b>	<b>4 853</b>	<b>-4 029,00</b>	<b>824,00</b>

Au final, le résultat global de clôture s'élève à 824 K€ au 31 décembre 2023 en retrait par rapport à 2021 et 2022 à cause des hausses des taux d'intérêts, des coûts de la masse salariale et de l'énergie.

### ÉVOLUTION DES RÉSULTATS PAR SECTION

Source: CA 2023, montants en K€

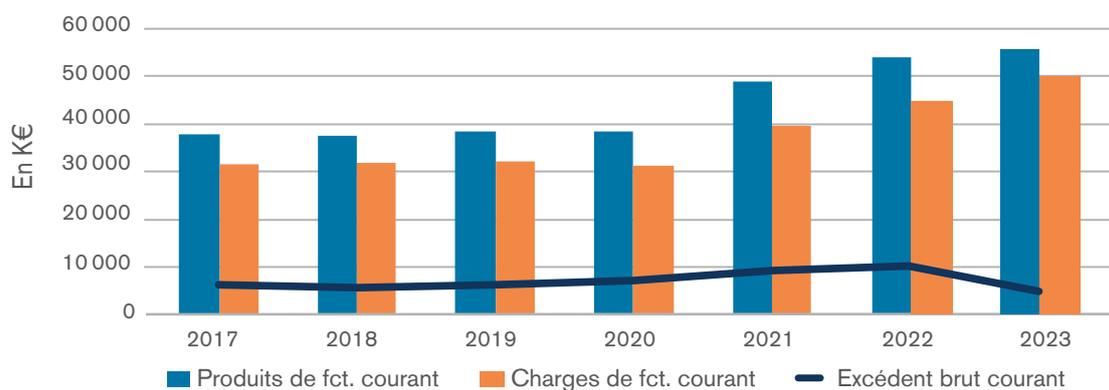


### LES RATIOS D'ÉPARGNE

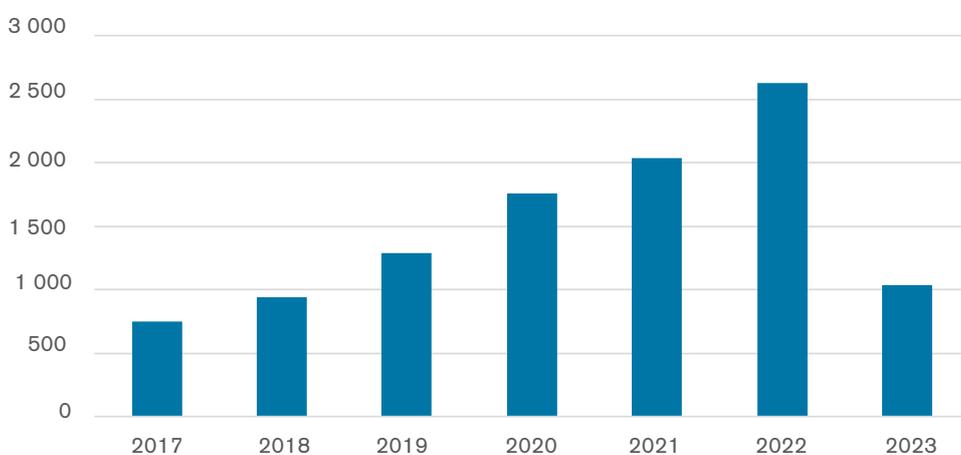
Un résultat de clôture en baisse, dû essentiellement à la forte augmentation (+45 %) des subventions versées (Trifyl, Aéroport, SDIS, Transports) et des ratios d'épargne brute et nette en chute (versement des dividendes IMS en 2022 qui avait augmenté l'épargne brute et augmentation des frais financiers qui font baisser l'épargne brute et nette) :

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fct. courant	37 800	37 540	38 359	38 479	48 891	53 724	56 036
- Charges de fct. courant	31 655	31 771	32 083	31 223	39 700	43 525	50 017
<b>= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>6 145</b>	<b>5 769</b>	<b>6 276</b>	<b>7 256</b>	<b>9 191</b>	<b>10 199</b>	<b>6 018</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 782</b>	<b>1 923</b>	<b>2 605</b>	<b>3 278</b>	<b>4 861</b>	<b>5 790</b>	<b>4 312</b>
<b>ÉPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>751</b>	<b>938</b>	<b>1 287</b>	<b>1 760</b>	<b>2 034</b>	<b>2 578</b>	<b>1 041</b>

### EXCÉDENT BRUT COURANT



### ÉPARGNE NETTE



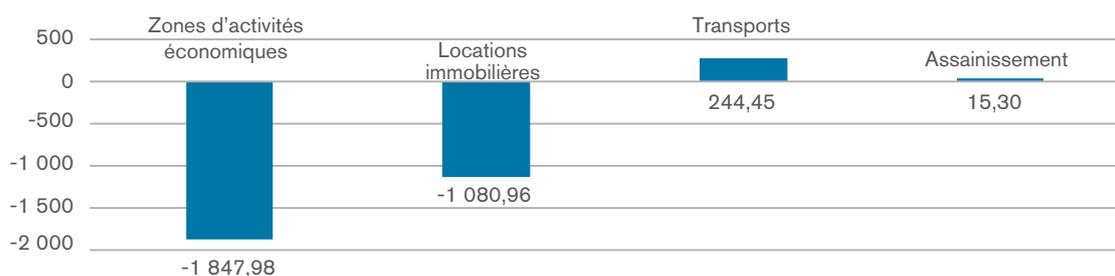
## LES BUDGETS ANNEXES

Comme indiqué à titre préliminaire, les budgets annexes sont les suivants :

- locations immobilières (H.T.)
- zones d'activités économiques (H.T.)
- transports (T.T.C.)
- assainissement (H.T.)

Les résultats de clôture au 31/12/2023 sont les suivants :

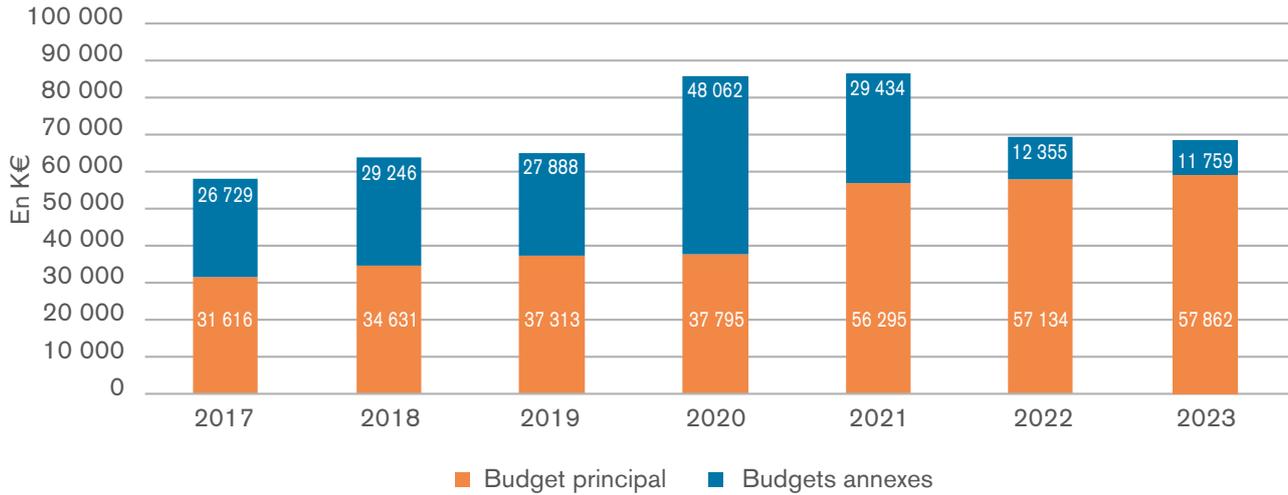
### RÉSULTAT DE CLÔTURE



## LA DETTE

La dette se répartit entre le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante :

### DETTE EN CAPITAL AU 31/12 EN K€



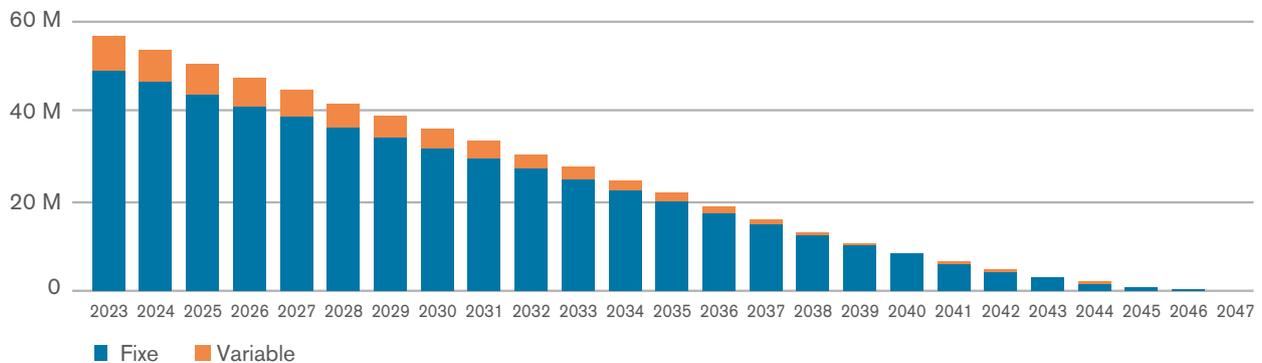
## LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le montant de l'encours au 31 décembre 2023 s'élève à 54,86 M€.

Le profil d'amortissement est le suivant :

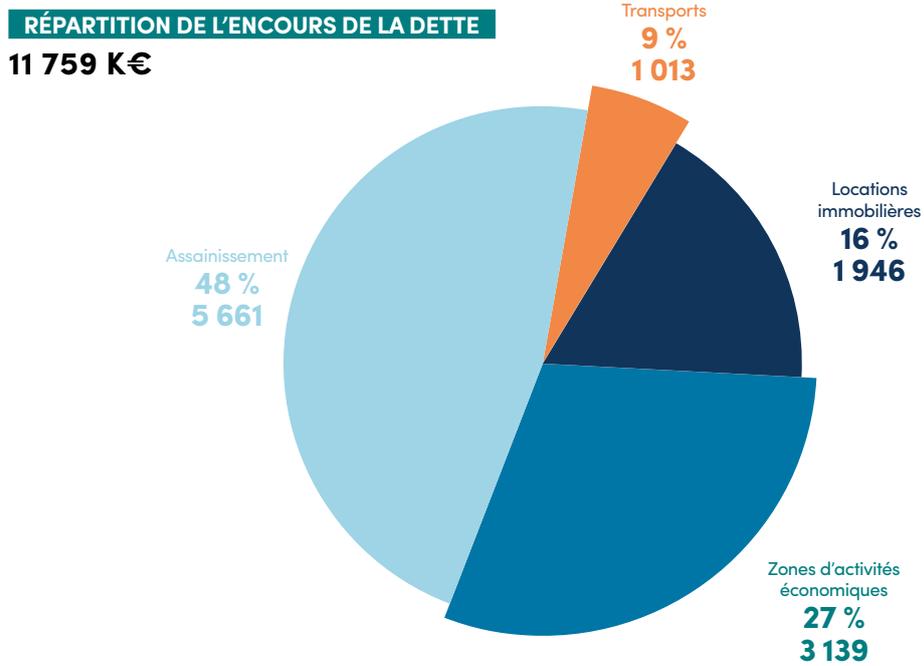
### EXTINCTION DE L'ENCOURS

Source : Seldon Finance

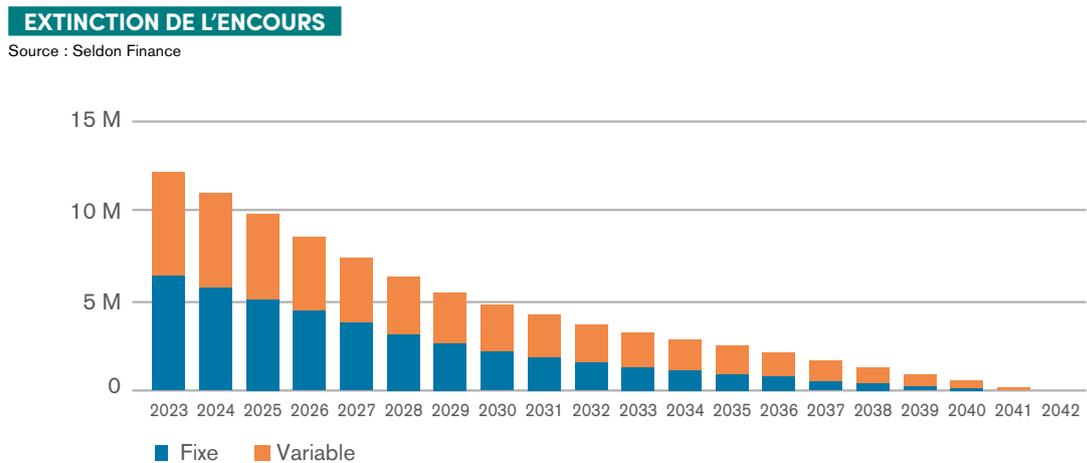


## LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

S'agissant des budgets annexes, le montant de l'encours au 31 décembre 2023 s'élève à 11.76 M€ se répartissant de la façon suivante :



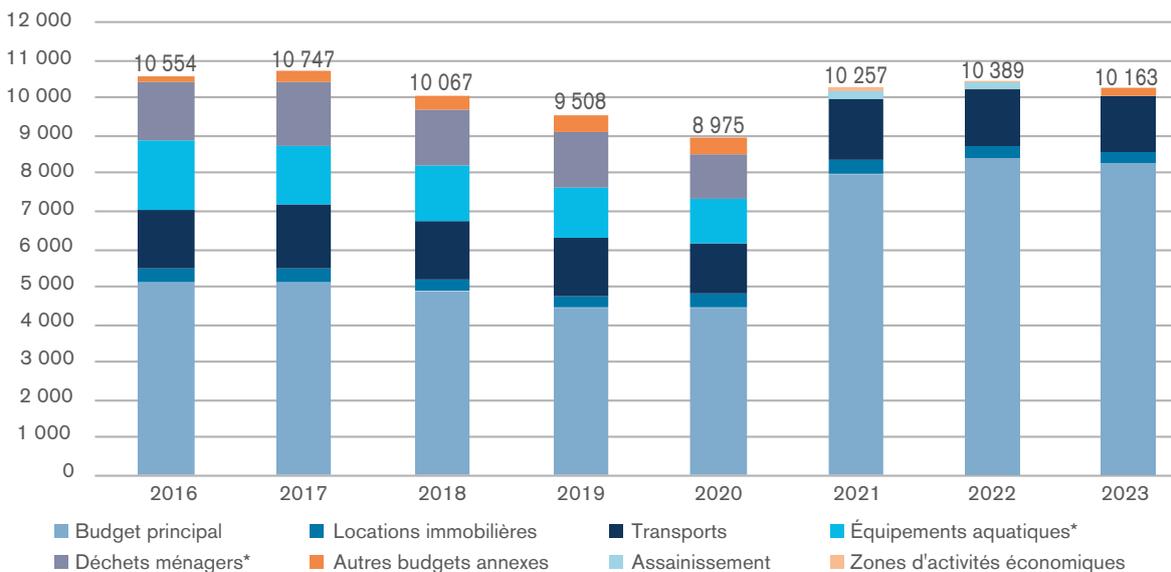
Le profil d'amortissement est le suivant :



## L'ACTIVITÉ DU SERVICE DES FINANCES

Le nombre de mandats émis par le service des Finances baisse légèrement en 2023 (- 2,18 %) baisse constatée sur le budget principal :

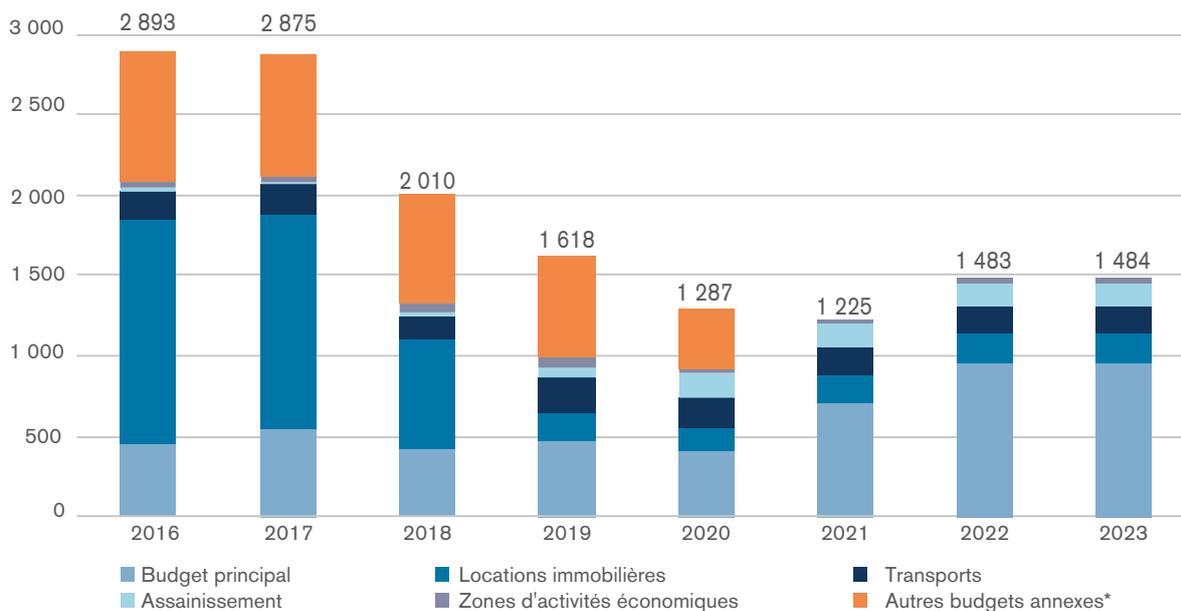
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MANDATS ÉMIS



\* Budgets annexes clôturés au 31/12/2020

S'agissant des recettes, le nombre de titres de recettes est stable.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES ÉMIS



\* Budgets annexes clôturés au 31/12/2020

## LES RÉUNIONS TENUES EN 2023

Bureau	23 janvier
Bureau	30 janvier
Commission Politiques Contractuelles	6 février
Commission des Finances	6 février
Commission Cadre de Vie et Développement Durable	6 février
Conseil	13 février
Bureau	13 mars
Commission Infrastructure de Communication – Transports	20 mars
Commission Équipements Culturels et Sportifs	20 mars
Commission Politiques Contractuelles	20 mars
Bureau	20 mars
Commission Développement Économique et Numérique	27 mars
Commission des Finances	27 mars
Commission Cadre de Vie et Développement Durable	27 mars
Conseil	3 avril
Comité Participatif Citoyen Local	12 juin
Commission Politiques Contractuelles	12 juin
Commission Développement Économique et Numérique	12 juin
Bureau	12 juin
Commission Infrastructure de Communication – Transports	19 juin
Commission Équipements Culturels et Sportifs	19 juin
Commission Urbanisme Habitat et Politique	19 juin
Commission des Finances	19 juin
Commission Cadre de Vie et Développement Durable	19 juin
Conseil	26 juin
Bureau	3 juillet
Commission Politiques Contractuelles	11 septembre
Bureau	11 septembre
Commission Développement Économique et Numérique	18 septembre
Commission des Finances	18 septembre
Commission Cadre de Vie et Développement Durable	18 septembre
Conseil	25 septembre
Comité des Partenaires de la Mobilité	3 octobre
Bureau	13 novembre
Commission Accessibilité	20 novembre
Commission Enseignement Supérieur – Recherche Innovation	27 novembre
Bureau	27 novembre
Commission Politiques Contractuelles	4 décembre
Commission Développement Économique et Numérique	4 décembre
Commission des Finances	4 décembre
Commission Cadre de Vie et Développement Durable	4 décembre
Conseil	11 décembre

## LE RÉPERTOIRE DES SIGLES

<b>ACV</b> : Action Coeur de Ville	<b>ISIS</b> : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
<b>AGEC</b> : Anti Gaspillage et Economie Circulaire	<b>IUT</b> : Institut Universitaire de Technologie
<b>ANRU</b> : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	<b>LDG</b> : Ligne Directrice de Gestion
<b>BA</b> : Budget Annexe	<b>OM</b> : Ordures Ménagères
<b>BNSSA</b> : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	<b>OPAH</b> : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>BP</b> : Budget Principal	<b>OPAH RU</b> : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
<b>BPJEPS</b> : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	<b>OPH</b> : Office Public de l'Habitat
<b>BTS</b> : Brevet de Technicien Supérieur	<b>PADD</b> : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
<b>BTSA</b> : Brevet de Technicien Supérieur Agricole	<b>PAS</b> : Projet d'Aménagement Stratégique
<b>BUT</b> : Bachelor Universitaire de Technologie	<b>PAT</b> : Projet Alimentaire Territorial
<b>CA</b> : Chiffre d'Affaires	<b>PCAET</b> : Plan Climat Air Énergie Territorial
<b>CACM</b> : Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet	<b>PDMS</b> : Plan de Mobilité Simplifié
<b>CAEPMNS</b> : Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur	<b>PLH</b> : Programme Local de l'Habitat
<b>CCI</b> : Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>PLPDMA</b> : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>CFE</b> : Cotisation Foncière des Entreprises	<b>PLU</b> : Plan Local d'Urbanisme
<b>CPGE</b> : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles	<b>PLUi</b> : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
<b>CROUS</b> : Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires	<b>PPCR</b> : Parcours Professionnel de Carrières et de Rémunérations
<b>CRTE</b> : Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique	<b>QPV</b> : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
<b>CVAE</b> : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	<b>RGPD</b> : Règlement Général sur la Protection des Données
<b>DAACL</b> : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique	<b>RH</b> : Ressources Humaines
<b>DDT</b> : Direction Départementales des Territoires	<b>RSE</b> : Responsabilité Sociétale des Entreprises
<b>DEJEPS</b> : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	<b>SAEIV</b> : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Informatron Voyageurs
<b>DEUST</b> : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Technologiques	<b>SCoT</b> : Schéma de Cohérence Territoriale
<b>DGF</b> : Dotation Globale de Fonctionnement	<b>SDIS</b> : Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>DOO</b> : Document d'Orientations et d'Objectifs	<b>SIG</b> : Système d'Information Géographique
<b>DRAC</b> : Direction Régionale des Affaires Culturelles	<b>SMAC</b> : Scène de Musiques Actuelles
<b>DREAL</b> : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>SRADDET</b> : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
<b>DUT</b> : Diplome Universitaire et Technologique	<b>SSIC</b> : Service des Systèmes d'Information Communautaire
<b>EB</b> : Epargne Brute	<b>SPL</b> : Société Publique Locale
<b>EBC</b> : Excédent Brut Courant	<b>TAFNB</b> : Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
<b>EG</b> : Epargne de Gestion	<b>TED</b> : Travail à distance
<b>EN</b> : Epargne Nette	<b>TASCOM</b> : Taxe sur les surfaces Commerciales
<b>ENR</b> : Energie Renouvelable	<b>TEOM</b> : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<b>ENSAV</b> : Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel	<b>TFNB</b> : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
<b>EPCI</b> : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>TH</b> : Taxe d'Habitation
<b>ESN</b> : Ecole Supérieure du Numérique	<b>TLC</b> : Textiles d'habillement, linges de maison et Chaussures
<b>FCTVA</b> : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée	<b>TP</b> : Travaux Publics
<b>GEPU</b> : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	<b>TTC</b> : Toutes Taxes Comprises
<b>GPU</b> : GéoPortail de l'Urbanisme	<b>TVA</b> : Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>GTC</b> : Gestion Technique Centralisée	<b>ZA</b> : Zone d'Activité
<b>HT</b> : Hors Taxes	<b>ZAC</b> : Zone d'Aménagement Concerté
<b>IAE</b> : Insertion par l'Activité Economique	<b>ZAD</b> : Zone d'Aménagement Différé
<b>IFER</b> : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	<b>ZAE</b> : Zone d'Activité Économique
<b>INSA</b> : Institut National Supérieur d'Audiovisuel	<b>ZAN</b> : Zéro Artificialisation Nette
<b>INSEE</b> : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	

40 avenue de la Montagne Noire  
Le Causse - CS 50007  
81115 Castres Cedex  
05 63 73 50 00  
agglomeration@castres-mazamet.com  
www.castres-mazamet.fr

